

# DROM

## Bulletin Municipal



En 1989, lors de mon premier mandat d'élu, les réflexions sur l'intercommunalité s'engageaient au sein du conseil municipal de Drom. La loi incitait les communes à se fédérer en communautés de communes. Ce nouvel échelon dans notre organisation territoriale suscitait les questions suivantes : « mais à quoi allons-nous servir, nous les élus, et qu'allons-nous avoir à faire dans nos communes, si une entité prend nos compétences ? » Beaucoup craignaient que la commune se fasse « manger » par l'intercommunalité. Cependant, notre commune a su aller de l'avant et a intégré la Communauté de Communes de Treffort-en-Revermont en 1994.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté d'agglomération du bassin de Bourg en Bresse (CA3B) issue de la fusion de sept communautés de communes est en place. Elle regroupe soixante-quinze communes et plus de 130 000 habitants. Si les questionnements de 1989 se sont renouvelés lors de cette création, l'existence de l'intercommunalité n'est pas à remettre en cause, bien au contraire, car nous ne pourrions plus assumer seuls certaines compétences.

Finalement, vingt-trois ans plus tard, notre village existe toujours, notre école et notre Mairie aussi ! ...

Je me mets à la place de l'administré, qui ne perçoit pas toujours ces évolutions. Souvent, pour lui, l'important est le maintien, la qualité et la progression des services sur notre territoire, qui prennent en compte nos spécificités, tout en maintenant une pression fiscale raisonnable.

Mais l'attractivité et le dynamisme du village dépendent aussi de l'implication de nous tous, habitants. Nous ne souhaitons pas que tout vienne d'en haut, alors montrons que nous sommes au cœur de l'action.

Cela passe par la vitalité du milieu associatif. Cette vitalité dépend de nous tous ; alors, j'encourage, chacun, chacune et en particulier les nouveaux habitants à rejoindre nos associations pour les faire vivre, pour partager des idées d'animation et de création !

En 2017, nous avons pu, enfin, réaliser l'espace multi-jeux au nord de l'église. Il est souvent utilisé et très apprécié.

Dans l'été, nous avons eu à déplorer quelques troubles dans le village (dus à la fougue de la jeunesse). J'espère que cet épisode est derrière nous. Il faut que chacun ait conscience

que le respect de la vie privée et de l'ordre public constituent la base du vivre ensemble. Je serai personnellement vigilant à ce que ces fondamentaux soient appliqués.

En 2018, la fibre optique sera enfin mise en service sur la commune, après plusieurs années d'attente.

Nous allons finaliser notre programme d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite à la Mairie et à l'école, malgré des finances de plus en plus contraintes.

2018 sera aussi une année d'avancement de la réflexion sur la carte communale. Il faudra prendre en compte de nouvelles obligations légales et un questionnement sur le dimensionnement de notre station d'épuration, ce qui retarde le travail et augmente la charge financière.

Enfin, sur le plus long terme, la commune réfléchit à la mise en œuvre de la transition énergétique. Des études de faisabilité sur notre territoire sont en cours, en ce qui concerne les énergies photovoltaïques et éoliennes.

Je vous laisse découvrir ce bulletin municipal qui témoigne de la vitalité de notre commune, avec une large contribution de ses associations et de ses habitants.



Les membres du conseil municipal et moi-même vous souhaitons, à toutes et à tous, une bonne santé et une belle et heureuse année 2018.

Bien à vous

Yves GUILLEMOT Maire de DROM

**MAIRIE DE DROM:**  
Tél. : 04 74 30 67 48  
mairie.drom@wanadoo.fr

**Création impression :**  
GDS EDITIONS  
44 Avenue du mail  
01000 BOURG-EN-BRESSE  
Tél. : 04 74 21 27 37  
E-mail : gdseditions@orange.fr

## ADMINISTRATIONS

La Mairie est ouverte de 13 H à 16 H le mardi et de 16 H à 19 H le vendredi.

Mairie : 04 74 30 67 48

Mairie, courriel : [mairie.drom@wanadoo.fr](mailto:mairie.drom@wanadoo.fr)

Site internet : [www.drom.fr](http://www.drom.fr)

Page facebook : Drom Village du Revermont

Yves GUILLEMOT, Maire : 07 82 36 72 24

Florence BLATRIX, Adjointe : 04 74 30 67 55

Bernard LARRUAT, Adjoint : 04 74 30 62 06



## Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse :

Téléphone : 04 74 42 38 40

Site internet : [www.cabassin-bourgenbresse.fr](http://www.cabassin-bourgenbresse.fr)

## Perception : Bourg Municipale, 8 rue Gabriel Vicaire

à Bourg-en-Bresse : 04 74 22 83 90

## SECOURS

**Gendarmerie** : 17 Ceyzériat : 04 74 30 00 10

**Pompiers** : 18 Drom : Chef de Centre,

Anthony PONCET 06 12 26 16 25

**S.A.M.U** : 15

**Numéro d'appel d'urgence européen** : 112

(à utiliser pour les portables)

**Centre Antipoison** : 04 72 11 69 11

## RESEAUX

**Réseau d'eau** : Suez – Lyonnaise des eaux :

Service clientèle : 0977 408 408

Urgences 24 H/24 : 0977 401 134

**E.D.F.** : 09 726 750 01 (sécurité, dépannage)

## LITIGES

**Conciliateur** : litiges entre particuliers

Mme Chantal Michel : le 1<sup>er</sup> mardi matin de chaque mois

sur rendez-vous à la Mairie de Ceyzériat, rue Jérôme

Lalande au 04 74 25 09 09

**Défenseur des droits** : litiges avec l'administration,

M. Mathet : pierre.mathet@defenseurdesdroits.fr

M. Christian Cordier : le jeudi à la Maison de la

Justice à Bourg en Bresse sur RdV au 04 74 140 140

## SPORT, CULTURE ET ANIMATION

La **bibliothèque** propose gratuitement ses livres tous

les lundis de 18 à 19 H et samedis de 10 à 11 H

à la Salle de réunions.

Le **cinéma** : projection le lundi soir, une semaine sur trois.

Le **club de l'Age d'Or** se réunit tous les mercredis

d'Octobre à Avril à la salle des fêtes de 13 H 30 à 17 H 30.

## PRESSE

**Correspondants de Presse** :

Daniel Brochier (04 74 30 62 53 à Drom)

Voix de l'Ain,

Sylvie Badi ( 06 12 21 03 06 ou

sylvie.badi01@gmail.com à Drom) Le Progrès.

## CULTE

**Culte** : Messe le dimanche à 10 H 30 (à Drom le dernier

dimanche de septembre, aux Conches les lundis de

Pâques et de Pentecôte), Emmanuel Kabemba, prêtre

à Villereversure : 04 74 30 00 60

## HORAIRES DÉCHETTERIES

Horaires Hiver (du 1 <sup>er</sup> /10/16 au 31/03/17)		Horaires Été (du 1 <sup>er</sup> /04/17 au 30/09/17)	
<b>TREFFORT- CUISIAT</b>			
<b>Lundi</b>	14 h – 17 h	14 h – 17 h	
<b>Mercredi</b>	9 h – 12 h	9 h – 12 h	
	14 h – 17 h	14 h – 18 h	
<b>Vendredi</b>	12 h – 15 h	12 h – 15 h	
<b>Samedi</b>	9 h – 12 h	9 h – 12 h	
	14 h – 17 h	14 h – 18 h	
<b>SIMANDRE-SUR-SURAN</b>			
<b>Lundi</b>	14 h – 17 h	14 h – 17 h	
<b>Mercredi</b>	14 h – 17 h	14 h – 18 h	
<b>Vendredi</b>	/	12 h – 15 h	
<b>Samedi</b>	9 h – 12 h	9 h – 12 h	
	14 h – 17 h	14 h – 18 h	

**Tél. : 06 65 95 96 15**

## HORAIRES FROMAGERIE

<b>Lundi / Mardi</b>	8 h 30 – 12 h / 18 h – 19 h
<b>Mercredi</b>	Fermé
<b>Jeudi / Vendredi</b>	8 h 30 – 12 h / 18 h – 19 h
<b>Samedi</b>	8 h 30 – 12 h / 15 h – 19 h
<b>Dimanche</b>	8 h 30 – 12 h

## TARIFS SALLE DES FÊTES

	RÉUNION	1 JOUR	2 JOURS
<b>Associations</b>	12 €	32 €	92 €
<b>Particuliers Drom</b>	62 €	110 €	164 €
<b>Autres</b>	99 €	219 €	299 €

Contactez la mairie pour tout renseignement

## SERVICES

Le **Courrier** est relevé du lundi au samedi, à partir de 9 h 00.

Les **Ordures ménagères** sont collectées le mercredi à partir de 5 h 00.

**Transports scolaires** :

Car Ceyzériat : départ 7 h 37

Car Bourg (tout public) : départ 7 h 00.

Ce car peut aussi être utilisé par des particuliers moyennant un tarif de 2 €.

**Car du mercredi** : Départ de Drom à 8 h 35 ;

Départ de Bourg à 12 h 15 à la gare ;

12 h 30 au champ de foire.

**Poids public** : contacter la mairie.

**Animaux trouvés** : SPA de Dompierre-dur-Veyle :

04 74 30 35 76 (24 heures/ 24 - 7 jours/7).

## SOCIAL

**Centre médico-social**, le Pré de la Cour

01370 MEILLONNAS : 04 74 47 13 00

**Puéricultrice** : Aurélie Bourcet le jeudi de 15 H à 17 H

**Assistante sociale spécialisée budget** :

Isabelle Baizid sur rendez-vous

**Assistants sociaux** : Marie-Anne Léglise sur rendez-vous ou Marie-Anne Léglise : sur rendez-vous.



## CLIC du Bassin Burgien

Au service des séniors, le CLIC – Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique – est un dispositif de coordination de proximité dont l'objectif est d'améliorer la vie des personnes âgées. Il assure un accueil personnalisé et gratuit quelle que soit l'origine de la demande, qu'elle émane de la personne âgée, de sa famille, des services sociaux, du médecin traitant, d'une structure médicale ou hospitalière.

15, rue G. Vicaire 01000 Bourg-en-Bresse  
Tél : 04 74 22 11 11  
contact@clicbassinburgien.fr



## Mission locale jeunes

La mission locale jeunes accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans formation. Elle assure un suivi personnalisé, une aide à l'orientation, à la formation, un soutien à la recherche d'emploi.  
Contact : 04 74 45 35 37

## DON DU SANG

Lundi 26 février à Jasseron  
(salle des fêtes) de 16 h 00 à 18 h 30  
Jeudi 26 avril à Hautecourt  
(salle des fêtes) de 15 h 30 à 19 h 00  
Lundi 7 Mai à Meillonnas  
(salle des fêtes) de 16 h 00 à 18 h 30  
Jeudi 12 juillet à Villereversure  
(salle des fêtes) de 15 h 30 à 19 h 00  
Lundi 6 août à Jasseron  
(salle des fêtes) de 16 h 00 à 18 h 30  
Jedi 15 octobre à Simandre  
(salle des fêtes) de 15 h 30 à 19 h 00  
Lundi 29 octobre à Meillonnas  
(salle des fêtes) de 16 h 00 à 18 h 30



## EFS AUVERGNE-RHONE-ALPES SITE DE BOURG-EN-BRESSE

Hôpital Fleyriat  
900 Route de Paris  
01012 BOURG-EN-BRESSE  
Tel : 04 74 50 6220  
Internet : [dondesang.efs.sante.fr](http://dondesang.efs.sante.fr)



## ADMR

(Aide à Domicile en Milieu Rural) : L'ADMR peut apporter une aide aux familles, aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou malades.  
Contact : 04 74 51 86 77, permanence téléphonique lundi, mardi, jeudi et vendredi toute la journée.  
Soins, hygiène Ceyzériat : 04 74 25 05 78



### Services proposés par notre association

#### AUTONOMIE

- Aide à la personne
- Ménage, entretien du linge, courses
- Livraison de repas à domicile
- Téléassistance FILIEN ADMR
- Accueil de jour
- Aide aux dents

#### FAMILLE

- Accueils collectifs (multi-accueil, micro-crèche,...)
- Garde d'enfants à domicile
- Soutien socio-éducatif

#### SANTÉ

- Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
- Centre de soins infirmiers

#### DOMICILE

- Ménage, repassage
- Petit bricolage
- Petit jardinage

## PETITE ENFANCE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

Accueil périscolaire : de 7 h 30 à 8 h 45, de 11 h 45 à 13 h 30 et de 16 h 30 à 18 h 30.

### Assistantes maternelles :

**Laurence Cote** : 06 30 04 86 28

**Monique Leclerc** : 09 80 89 56 97  
06 73 98 09 55



Le multi accueil Pom'Cannelle à St Etienne du Bois permet à la fois l'accueil régulier (type crèche) et occasionnel (type halte garderie) d'enfants de 10 semaines à 4 ans. : 04 74 25 08 46

Courriel : [pom-cannelle@orange.fr](mailto:pom-cannelle@orange.fr)

Le RAM (Relais assistantes maternelles)

Le relais assistantes maternelles est un service mis en place pour faire le lien entre les parents (ou futurs parents), les assistantes maternelles et les enfants.

Animatrice responsable : Carmen PEREIRA

Siège du relais : Foyer des Mousserons 01370

TREFFORT CUISIAT : 04 74 42 33 04 - 06 24 67 90 49

Courriel : [relais.caramel@wanadoo.fr](mailto:relais.caramel@wanadoo.fr)



## Caisse d'allocations familiaales

Pour une information sur les prestations familiaales et les aides d'action sociale, deux services sont à votre disposition 24 heures sur 24.

ALLOCAF : 0810 25 01 10

INTERNET : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)



## ADAPA



### L'ADAPA,

au service des plus fragiles depuis près de 60 ans sur tout le département de l'Ain à travers :

- ♦ L'Aide à la personne
- ♦ L'Aide et l'accompagnement dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale
- ♦ Les Soins infirmiers à domicile
- ♦ Et d'autres services encore...

Les +

Le responsable de votre secteur se déplacera à votre domicile gratuitement et sans engagement afin d'évaluer vos besoins

A la une !

### Prévention & Animation

Prévenir...pour mieux vivre & bien vieillir

Une réponse novatrice aux besoins des séniors à travers

nos Ateliers Prévention & Animation





**Une année au CSMV, un métier à la clé !**

**1 – Qu'est-ce que le SMV ?**

**• Contexte**

De nombreux jeunes basculent chaque année en situation de décrochage, sans diplôme ni qualification bien qu'ayant terminé leur cursus de formation, ils ne peuvent dès lors prétendre à un emploi. Les armées sont sensibles à cette situation et par l'expérimentation du Service Militaire Volontaire (SMV), elles veulent favoriser l'insertion dans l'emploi de cette jeunesse éloignée de la vie professionnelle pour démontrer le rôle qu'elles peuvent jouer en matière de cohésion nationale. D'autres dispositifs dédiés à la recherche d'une solution à cette problématique existent. Le SMV vient les compléter en proposant son savoir-faire spécifique en matière de formation de la jeunesse.

En s'inspirant du dispositif du Service Militaire Adapté (SMA) proposé aux jeunes français ultra-marins, les armées, conformément à la demande du Président de la République, ont depuis 2015 décliné ce concept expérimental en métropole jusqu'en 2018.

A ce jour, 6 centres ont ouvert leur porte :

- Le 1<sup>er</sup> Régiment du SMV Lorraine de Montigny-lès-Metz,
- Le 2<sup>ème</sup> Régiment du SMV Ile-de-France de Brétigny-sur-Orge,
- Le 3<sup>ème</sup> Régiment SMV Poitou-Charentes de la Rochelle,
- Le détachement SMV De Châlons-en-Champagne,
- Le Centre du SMV de Brest,
- Le centre du SMV d'Ambérieu-en-Bugey (Créé le 1<sup>er</sup> mai 2017 et stationné sur le Détachement air 278).

**• Le SMV pour qui ?**

Le SMV s'adresse à des jeunes âgés de 18 à 25 ans, de nationalité française, peu ou pas diplômés, et à la recherche d'un « nouveau départ ».

Les jeunes qui intégreront le SMV auront le statut de Volontaires Stagiaires (VS).

**• Le SMV pourquoi ?**

Le SMV est un dispositif visant à favoriser l'accès à l'emploi durable, par le biais d'une formation humaine, comportementale, citoyenne et professionnelle.

La formation professionnelle est de ce fait orientée vers des filières prédéfinies prenant en compte les réalités du marché de l'emploi de chacune des régions d'implantation des centres, à savoir les secteurs en tension ou les métiers à fort potentiel de recrutement.

**2 – Les Volontaires Stagiaires (VS)**

Le Centre du Service Militaire Volontaire d'Ambérieu-en-Bugey a lancé, pour 2018 (incorporations prévues en janvier et en mars 2018), une grande campagne de recrutement. Ces derniers, éloignés de l'emploi, recevront, à l'issue d'une formation humaine, comportementale et citoyenne, une formation professionnelle dans de nombreux métiers en tension tels que la logistique, la sécurité ou encore le commerce.

**• Formation des VS**

Tout au long d'une formation de 6 à 12 mois au CSMV AB, ces jeunes volontaires stagiaires (VS) :

- Recevront une formation humaine, comportementale et citoyenne ;
- Développeront leur goût de l'effort à travers un entraînement sportif progressif ;
- Bénéficieront d'une remise à niveau scolaire ;
- Suivront une formation professionnelle en vue de les préparer à un futur métier.

**• Métiers proposés pour 2018**

- Conducteur de PL
- Préparateur de commande (métiers de la logistique)
- Agent de production et conducteur de machine (métiers de l'industrie)
- Ouvrier de la filière bois
- Webcodeur
- Agent de prévention et de sécurité
- Ouvrier maroquinier
- Assistant de vie aux familles
- Employé libre-service polyvalent
- Conseiller relations clients
- Vendeur Conseil en commerce
- Bâtiment et Travaux publics
- Vendeur conseil en commerce ;
- Employé libre-service polyvalent (métiers du commerce).

**• Conditions pour intégrer le SMV**

- Être âgé de 18 à 25 ans ;
- Niveau d'entrée : peu ou pas diplômé ;
- Être de nationalité française.

**• Avantages du SMV**

- Internat (logé - nourri - blanchi) ;
- Préparation et présentation à l'examen du permis de conduire ;
- Rémunération de 315 €/mois.

**Le but n'est pas de former des militaires, mais bien de donner les outils nécessaires à l'insertion professionnelle !**

Renseignements et dossier de candidature sur :

[www.cerpa.air.defense.gouv.fr](http://www.cerpa.air.defense.gouv.fr)



Lors de notre dernière édition, nous avons présenté l'historique, les causes et les conséquences de la pollution de l'air. Nous présentons cette année l'évolution en 2017 ainsi que la gestion des épisodes de pollution.



Le suivi de la qualité de l'air est réalisé par l'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, l'observatoire agréé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes.

**En cette année 2017, la qualité de l'air a été globalement bonne sur notre territoire.**

Sur le premier trimestre de l'année 2017, la qualité de l'air était "très bonne à bonne" 68% du temps dans l'agglomération de Bourg-en-Bresse. Les 2 polluants majoritaires lors du calcul de l'indice de qualité de l'air au quotidien sont les **particules** (48%) et l'**ozone** (39%).

Sur les second et troisième trimestres de l'année 2017, la qualité de l'air était "très bonne à bonne" 2 jours sur 3 dans l'agglomération de Bourg en Bresse. Les polluants majoritaires lors du calcul de l'indice de qualité de l'air au quotidien ont été l'**ozone** (plus de 95%), suivi par les **particules** (4%).

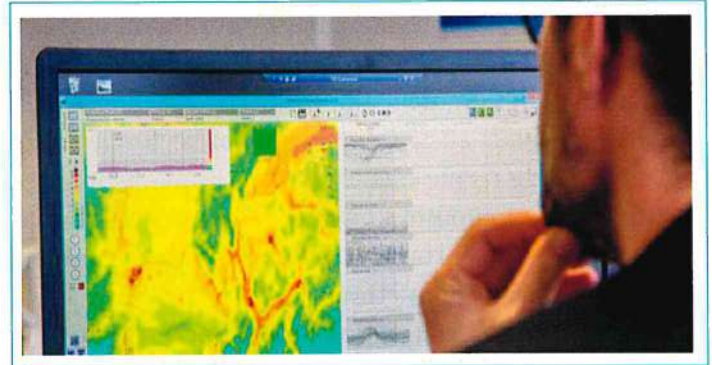
Sur le dernier trimestre de l'année 2017, la qualité de l'air était "très bonne à bonne" 92 % du temps dans l'agglomération de Bourg-en-Bresse. La qualité de l'air était "moyenne à médiocre" le reste du temps (soit 7 jours sur 92). Les deux polluants majoritaires lors du calcul de l'indice de qualité de l'air au quotidien ont été les **particules** en suspension **PM10** (68 %) et l'**ozone** (55 %).

### Les épisodes de pollution

Au cours de l'année 2017, il y a eu 9 jours d'activation d'un dispositif préfectoral sur l'Ouest de l'Ain et 7 jours sur la zone alpine de l'Ain entre janvier et février.

### Vigilance pollution de l'air : comment ça marche ?

La décision d'activer ou non un niveau de vigilance doit donc être issu d'une méthode rapide, juste, rigoureuse et objective.



Dans notre région, c'est à l'Observatoire Atmo Auvergne-Rhône-Alpes qu'incombe cette mission.

Voici les étapes suivies :

#### 1 - La production quotidienne de données environnementales

Les dizaines de milliers de mesures de qualité de l'air produites 7j/7, 24h/24 par les 90 stations de surveillance réparties sur la région font partie de ces données mais d'autres éléments sont aussi pris en compte : sources de polluants géo référencées sur le territoire (trafic, industrie, résidentiel etc.), topographie, relief et occupation des sols, prévisions météorologiques...

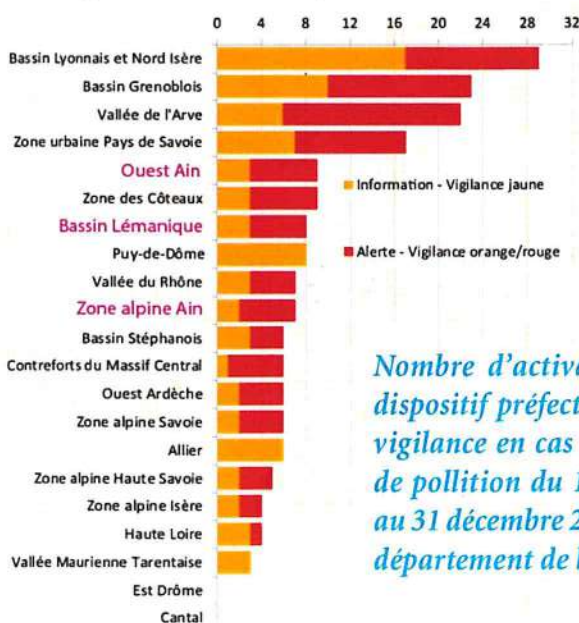


Cette modélisation est réalisée quotidiennement ; les **concentrations** de trois polluants (**Particules PM10**, **Dioxyde d'azote** et **Ozone**) sont simulées sur plus de 45 000 000 de points couvrant toute la Région.

#### 2 - L'analyse humaine des données de prévision

Les données issues des modèles sont ensuite analysées, tous les jours, par un ou plusieurs prévisionnistes de l'Observatoire. Experts en chimie atmosphérique, en météorologie et fins connaisseurs des spécificités territoriales, les prévisionnistes analysent l'ensemble des données produites (mesures et modélisation) et les croisent avec un ensemble de paramètres environnementaux.

Les prévisions produites, comme les cartes ou les indices, sont donc issues d'un processus numérique en premier lieu, corrigé si nécessaire par une expertise humaine dans un second temps.



*Nombre d'activations du dispositif préfectoral et de vigilance en cas d'épisode de pollution du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017 sur le département de l'Ain*

**3 - La vigilance pollution**

Lorsque plus de 25 km<sup>2</sup>, ou plus de 10% de la population (ou 50 000 habitants selon les zones) d'une zone géographique appelée « bassin d'air », sont exposés à un dépassement de seuil réglementaire pour un ou plusieurs polluants, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes informe d'une vigilance pollution de l'air. L'objectif est d'alerter la population, mais aussi les autorités préfectorales et les collectivités, du risque encouru.

Cette vigilance comporte 4 niveaux décrivant son intensité : vert, jaune, orange, rouge. La définition de ces niveaux s'appuie sur deux paramètres :

- L'intensité des taux de pollution (concentration de polluant atteinte ou prévue)
- La durée du dépassement (notion de persistance).

L'absence de vigilance, ou vigilance verte, ne signifie pas qu'il n'y a aucune pollution chronique, mais informe d'une absence de risque de dépassement d'un seuil réglementaire. Si les critères sont remplis, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes édite et diffuse à la mi-journée un bulletin de vigilance comprenant :

- Le niveau de vigilance prévu sur la zone
- Une description de la situation et de son évolution
- Le rappel des recommandations sanitaires et comportementales adaptées

**Quelle différence entre vigilance et dispositif préfectoral ?**

Sur la base du niveau de vigilance préconisé par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, les autorités préfectorales peuvent mettre en œuvre un Dispositif d'Information ou d'Alerte. Elles informent alors de nombreux organismes institutionnels : Agence Régionale de Santé, Collectivités, Conseils départementaux, Conseil régional, Gestionnaires de voiries, Gendarmerie et Police, Médias, Services de l'Etat etc. Un Dispositif préfectoral d'Alerte implique des actions contraignantes qui doivent être obligatoirement respectées par l'ensemble des acteurs concernés: population, collectivités, établissements industriels, secteur agricole. Ces actions prennent effet le jour même à 17h, à l'exception des actions visant les transports routiers - limitation de vitesse par exemple - qui prennent effet le lendemain matin à 5h00.

**NUMÉRISATION ARCHIVES**

L'association COUSAIN s'est fixé comme objectif de mettre à disposition, sur internet, pour les généalogistes, une base de relevés des actes d'état civil de toutes les communes du département de l'Ain.

Elle est établie à partir des photos que ses membres réalisent dans les mairies, et également à partir des photos que les Archives Départementales ont mises en ligne.

Le site est « [cousain.fr](http://cousain.fr) », l'accès est gratuit pour une simple consultation.

Début février un nouveau site devrait être opérationnel : "lescousains.fr" ; il y aura un lien sur "cousain.fr". « Nous sommes occupés à la correction de la base, pour harmoniser les prénoms (fautes de frappe en particulier) et les patronymes, c'est un travail long, » dit Robert MARTINOD.

Nous avons actuellement plus de 2.4 millions d'actes indexés. L'indexation des actes se poursuit grâce aux bénévoles.

**Les registres de la mairie de Drom ont été numérisés le 20 juin 2017.**



ALEC - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain : des conseils gratuits et objectifs pour les particuliers qui veulent consommer autrement



L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain est porteuse de différents services d'information et de conseil des habitants de l'Ain pour :

- économiser l'eau et l'énergie tout en améliorant son confort de vie, notamment pour se chauffer ou se déplacer
- développer l'usage d'énergie renouvelables pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre
- mieux consommer en soutenant des initiatives visant à gaspiller moins et recycler plus

Pour mener ces actions, l'ALEC 01 organise ou participe à de nombreuses manifestations sur tout le département afin de sensibiliser les habitants sur l'impact de l'activité humaine sur le climat, la santé, le pouvoir d'achat : conférences, ciné-débats, animations en magasins de bricolage, ateliers de coaching énergie, opération « anti-gaspi » dans les collèges, foires et salons ...

Action bois-bûche et qualité de l'air extérieur, pour réduire la pollution aux particules fines

Parmi les actions de cet hiver, l'ALEC 01 mène une campagne d'information sur le chauffage au bois-bûche et son impact sur la qualité de l'air extérieur. Les conseillers de l'ALEC 01 sensibilisent à la bonne utilisation d'un appareil fonctionnant au bois-bûche, comme les inserts ou les poêles à bois, et au choix de son combustible. Ils conseillent également les particuliers ayant un projet d'équipement vers des appareils performants, c'est-à-dire à la fois économes en bois et ayant une bonne capacité de chauffe. Forte de son réseau et de sa capacité à fédérer, l'ALEC 01 mobilise également les professionnels de la filière bois, du producteur au vendeur en passant par le ramoneur pour agir sur tous les acteurs.



Mon Cap Energie, guichet unique pour la rénovation énergétique de son logement

Les habitants de Drom peuvent contacter les conseillers « Mon Cap Energie », dispositif porté par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et animé par l'ALEC 01 pour accompagner les habitants dans la rénovation énergétique de leur logement, y compris pour identifier les aides financières mobilisables et apporter une expertise lors des démarches pour le montage des dossiers (CITE, CEE, Eco ptz,...).

MON CAP ÉNERGIE facilite les travaux de rénovation énergétiques des propriétaires :

- appui grâce à une expertise technique et personnalisée,
- accompagnement depuis l'idée du projet jusqu'après travaux avec le suivi des consommations
- échanges avec un interlocuteur unique.

Tél : 04 74 45 16 49.



Sur le site [www.alec01.fr](http://www.alec01.fr) : retrouvez notre actualité et notre agenda, et abonnez-vous à notre newsletter pour être informé de nos prochains événements.

Restez informé sur les réseaux sociaux :

Twitter : @ALEC\_01

Facebook : ALEC01

Chaîne You Tube : Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain.

Contact ALEC 01 :

ALEC01

102 boulevard Edouard Herriot

01000 BOURG-EN-BRESSE

Tél : 04 74 45 16 46



## Une catastrophe !

Alors que la pyrale a fait son apparition en 2016 dans le bas Bugey notamment vers Lhuis et Belley, elle s'étend progressivement étendue au Nord et à l'Est du département. Dans notre Revermont, nous savions déjà que les communes situées au sud de notre territoire étaient touchées en 2016, mais voilà que dans l'été à Drom, nous sommes aussi envahis par les papillons. Ceux-ci rentrent dans les maisons, s'invitent autour des tables lors des repas, c'est l'enfer !!! Ce sont les papillons qui sont les plus dérangeants et les plus visibles, mais le plus sournois, ce sont les chenilles, moins visibles, qui sont au travail et ravagent notre montagne. Elles tissent leur toile au grand dam des amoureux de la nature.

## La pyrale du buis en forêt

La place du buis dans les écosystèmes forestiers, c'est :

- ☞ Un enjeu patrimonial et économique,
- ☞ Une composante ancienne des Ecosystèmes,
- ☞ L'habitat de nombreuses espèces,
- ☞ Une implantation sur tous types de milieux,
- ☞ Une plante qui contribue à l'ambiance forestière.

## Description

**Chenille :** Elle est reconnaissable à sa tête noire luisante et son corps vert clair, strié longitudinalement de vert foncé.



On notera la présence de verrues noires et de longs poils blancs isolés. Ces larves ne sont pas urticantes. Les pattes abdominales sont au nombre de 10.

**Nymphe :** La nymphe mesure 21 mm de long, de couleur brune. Elle est protégée par un cocon de feuilles et de soie.

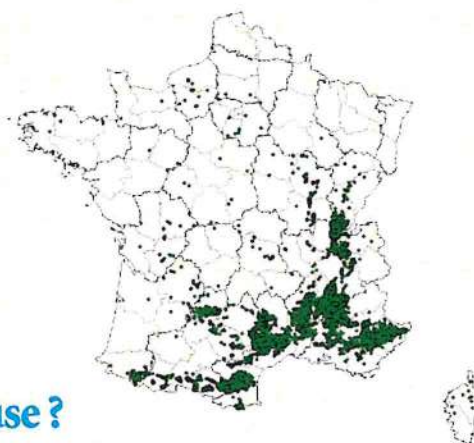
**Adulte :** L'adulte a une envergure moyenne de 36 mm avec un maximum de 44 mm. Les ailes sont blanches et brunes avec des irisations dorées et

violacées, ce qui le différencie de toutes les espèces autochtones européennes.

Il n'y a pas de différence extérieure marquée entre les deux sexes.

Il existe sous 2 formes :

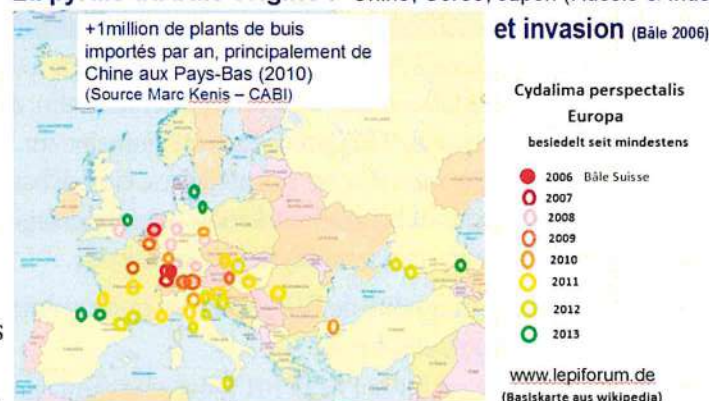
- la plus fréquente est blanche et brune avec des reflets violacés.
- La moins courante est entièrement brune.



## La cause ?

M. Olivier BAUBET, chef du pôle santé des forêts à la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) Auvergne Rhône-Alpes déclare : « Ce sont bien des buis d'ornement qui ont contaminé ceux des zones naturelles ».

**La pyrale du buis Origine :** Chine, Corée, Japon (Russie & Inde)



## Biologie

**Plante hôte :** Les chenilles se nourrissent de feuilles de buis. En l'absence de prédateurs, elles peuvent provoquer des dégâts très importants sur leurs plantes hôtes. Elles tissent des toiles autour des plans infestés et laissent sur le sol de nombreuses déjections vert foncé.

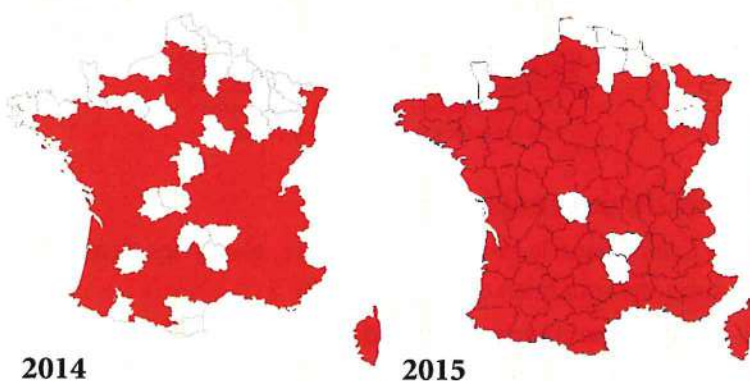
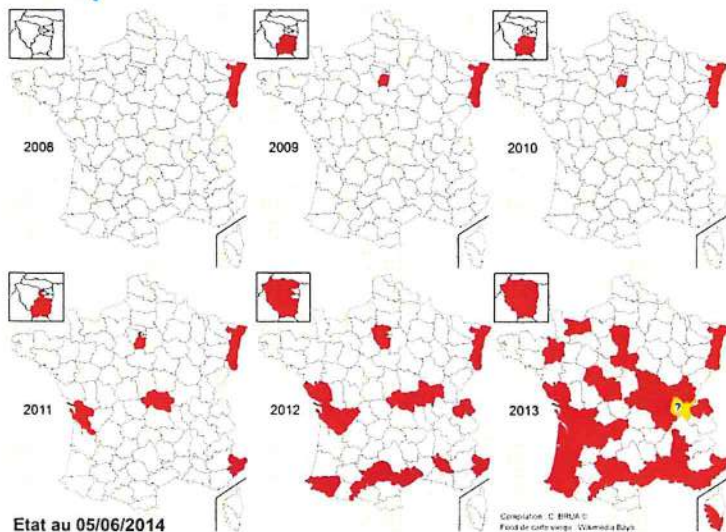
## Cycle Biologique

Le cycle biologique de cet insecte est annuel. On peut le décrire schématiquement en 5 étapes :

- 1 Courant février, les dernières larves de chenilles (nymphe) de la saison précédente sortent d'hivernage et commencent à s'alimenter. Elles ont passé l'hiver dans la face intérieure d'une feuille dans une sorte de cocon fait de feuille et de soie blanche.
- 2 Fin Mars ou début Avril, la chenille débute sa nymphose (transformation en papillon).
- 3 Début de la période de vol et de reproduction : cette première génération de papillon prend son vol fin mai, début juin. Les papillons sont exclusivement nocturnes.
- 4 En France, on constate deux à trois générations par an. Durant toute cette période, les différentes phases de la pyrale du buis vont cohabiter (Nymphes, chenilles, papillons).
- 5 La dernière génération passe l'hiver en l'état de jeunes chenilles logées dans des cocons.

Dès mars, elles quittent leur cocon et recommencent à s'alimenter sur les feuilles.

## Le développement de la Pyrale du buis en France



(Sources Brua C. et Plante & Cité)

### Des solutions ?

Chacun y met son grain de sel. Certains commerces vendent des pièges à phéromones sexuelles qui permettent de capturer quelques centaines de mâles. Inutile? «On peut créer une confusion sexuelle en diffusant cent fois plus de phéromones que les femelles peuvent en produire. Mais avec la quantité de femelles, il y a déjà tellement de phéromones naturelles que c'est inefficace», déplore Louis-Michel Nageleisen, expert en entomologie forestière à l'Institut français de recherche agronomique.

Les chenilles n'étant pas urticantes, plusieurs cantons conseillent de les ramasser à la main si elles sont en faible nombre dans son jardin. Certains plants déjà touchés peuvent être arrachés pour limiter la propagation mais il faut pouvoir les brûler ou les broyer.

Si l'invasion a commencé, seul reste l'insecticide. La bactérie *Bacillus thuringiensis* est très utilisée contre les chenilles mais pour que la dose soit létale, il faut pulvériser le produit contenant cette bactérie le plus tôt possible, dès les premiers stades larvaires. Le traitement est faisable dans les parcs et jardins mais pas en forêt: une directive européenne interdit le traitement des forêts par voie aérienne en milieu naturel.

### Les différents stades :

- La ponte des œufs en groupe se fait sur la face inférieure des feuilles. Les œufs donnent naissance aux chenilles.
  - Les chenilles au dernier stade mesurent 35-40 mm de long.
  - La nymphose dure environ un mois (pendue par la queue, tête vers le bas, généralement dans un cocon tissé entre les feuilles).
  - Les papillons en sortent deux à trois semaines après.
- Le développement de la Pyrale du buis en France



### Études en cours :

- Programme BIOPYR de suivi des prédateurs et parasitoïdes présents dans le milieu (INRA)
- Programme INCA sur la génétique de la Pyrale (INRA)
- Évaluation de l'incidence des attaques de la pyrale sur le risque incendie et les chutes de blocs (IRSTEA)
- Test sur l'apport de *Trichogramma* dans le milieu (société INVIVO BIOLINE)
- Suivi de la réaction du buis après défoliation (DSF)

« Ces insecticides tuent toutes les chenilles sans distinction donc on ne peut pas l'utiliser, encore moins au printemps ! De toute façon, le buis pousse sous les grands arbres et serait difficilement atteignable », souligne le chercheur. Maigre consolation, selon Olivier Baubet, la pyrale ne mange que le buis, épargnant les autres espèces.

### Des prédateurs ?

Une fois la pyrale partie, les problèmes ne font que commencer. Laisse à nu durant l'été, le buis devient très sec et s'enflamme facilement. Les risques d'incendie sont donc accrus depuis l'arrivée du lépidoptère. Même si l'arbre ne brûle pas, il est si vulnérable qu'il peut aussi mourir de ses blessures. «Après 2016 où on a connu une forte invasion de pyrales, on a observé les buis pour savoir s'ils étaient morts ou s'ils avaient encore une capacité de réaction. Heureusement, ils étaient tous vivants », rapporte Olivier Baubet. En France, la DRAAF se réunit une fois par an pour faire un état des lieux.

**« On ne sait pas quel effet la mort des buis peut avoir sur l'écosystème. On n'avait pas de pyrales il y a dix ans ! » avoue le responsable.**

## DOCUMENTS ADMINISTRATIFS : L'ère de la dématérialisation est là !

Depuis quelques temps, les actions de l'Etat se succèdent dans la dématérialisation des démarches administratives. La dématérialisation nous est annoncée pour plus de facilité, de souplesse, de gain de temps : pas de déplacement en Préfecture, moins de papier, moins d'interlocuteurs, gestion électronique de vos pièces justificatives...

Bref, apparemment, que des avantages avec les démarches sur Internet !

Voilà quelques rappels sur les démarches à suivre pour les principaux documents administratifs.

### Cartes d'identité :

➤ Depuis le 21 mars 2017, les règles pour obtenir une nouvelle carte d'identité ont changé.

#### La Mairie de DROM ne peut désormais plus accueillir les demandes de cartes d'identité

Les nouvelles cartes d'identités seront désormais biométriques et nécessitent de nouvelles procédures. La demande de Carte Nationale d'Identité est donc effectuée selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, par une instruction sécurisée et unifiée. Il faut se rendre, avec les pièces justificatives nécessaires, dans une mairie dotée d'une borne spéciale capable de prendre les empreintes digitales.

Les documents à présenter dépendent de la date de délivrance de la carte à renouveler ou du passeport.

En 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité (CNI) est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures, cette évolution n'entraînant pas de notification sur les CNI déjà détenues par les usagers. Néanmoins, certains pays ne reconnaissent que la date de validité indiquée sur le document. Avant de voyager, il faut donc s'assurer que le pays reconnaît la durée de validité supplémentaire.

Dans l'Ain, seules 24 communes sont équipées de ce dispositif pour instruire les demandes de carte d'identité.

Les quatre points les plus proches sont les suivants :

#### Mairie de Bourg-en-Bresse,

place de l'Hôtel de ville,  
sur rendez-vous au 04 74 45 71 95.

#### Mairie Annexe de Bourg-en-Bresse,

pôle Amédée Mercier,  
57 avenue Amédée Mercier,  
sur rendez-vous au 04 74 42 46 90.

#### Mairie de Péronnas,

Place de la mairie,  
sur rendez-vous au 04 74 32 31 50.

#### Mairie Annexe de Viriat,

332 rue Prosper Convert,  
sur rendez-vous au 04 74 25 18 64.

**ANTS** : L'Agence nationale des titres sécurisés a pour mission de répondre aux besoins des administrations de l'État qui délivrent des titres sécurisés, c'est-à-dire faisant l'objet d'une procédure d'édition et de contrôle sécurisé. La liste des titres sécurisés comprend notamment les titres d'identité et de voyage, les titres de séjour, les visas, les certificats d'immatriculation des véhicules... L'ANTS est un établissement public administratif, placé sous tutelle du ministère de l'Intérieur.



### Permis de conduire :

➤ Concernant le permis de conduire, toutes les demandes suivantes sont faites en ligne sur le site [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr)

- Inscription au permis de conduire pour passer les examens (première inscription ou nouvelle catégorie),
- Demande de fabrication d'un nouveau permis de conduire dans les cas de :
  - réussite à l'examen du permis de conduire (premier titre ou nouvelle catégorie)
  - perte de votre permis,
  - vol de votre permis,
  - détérioration de votre permis,
  - fin de validité de votre permis, dont le renouvellement nécessitant avis médical,
  - changement d'état civil
- Conversion de brevet militaire,
- Validation d'un diplôme professionnel,
- Demande suite à invalidation ou annulation de permis
- Demande suite à une suspension de permis.



Il est possible de faire une pré-demande sur le site [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr).

## Cartes grises ou certificat d'immatriculation :

➤ Depuis le 6 novembre 2017, toutes les démarches concernant les cartes grises doivent s'effectuer aussi en ligne sur [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr).



Actuellement, le site des titres sécurisés rencontre quelques difficultés : saturation ou bug qui rallongent les délais d'obtention du certificat. Certains cas particuliers comme la détention d'anciennes plaques ne trouvent pas toujours beaucoup de réponses dans l'immédiat. Espérons que la mise au point de ce système soit rapide.

Dans la réalité, nous pensons à ceux qui n'ont pas la possibilité de faire ces démarches matérialisées et aux embûches qui jalonnent le parcours !

Cependant, nous n'avons pas le choix car le personnel des guichets d'accueil au public a lui aussi été dématérialisé... ou plutôt remplacé par un ordinateur...

Si vous n'avez pas accès à un équipement numérique, des points numériques (avec ordinateurs, imprimantes et scanners) sont mis à disposition, à la Préfecture de Bourg-en-Bresse.

Si vous rencontrez des difficultés avec l'utilisation d'internet, vous pouvez bénéficier, sur place, d'un accompagnement personnalisé dans l'accomplissement de la démarche.

**Présence de médiateurs sur place du lundi au vendredi de 8h30 à 16h15.**

Des professionnels de l'automobile peuvent aussi faire les démarches à votre place, mais dans ce cas-là, il s'agit d'une démarche payante (environ 30 € par dossier).



## ETAT CIVIL : PACS et changement de prénom enregistrés en Mairie

La loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle a transféré aux communes l'enregistrement des PACS ainsi que les demandes de changement de prénom.

### PACS

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) a été transféré à l'officier de l'état civil de la **mairie à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2017**.



Les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent désormais faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

➤ soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune) ; les pièces à produire sont :

- Convention de Pacs (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726\*02) ;
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n° 15725\*02) ;
- **Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation)** de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger ;
- **Pièce d'identité** en cours de validité (carte d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique (original +1 photocopie).

➤ soit à un notaire.

La modification ou la dissolution d'un PACS conclu avant le 1<sup>er</sup> novembre 2017 doit être demandée auprès de l'officier de l'état civil de la commune du lieu du greffe du TI qui a procédé à l'enregistrement du Pacs.

### Changement de prénom

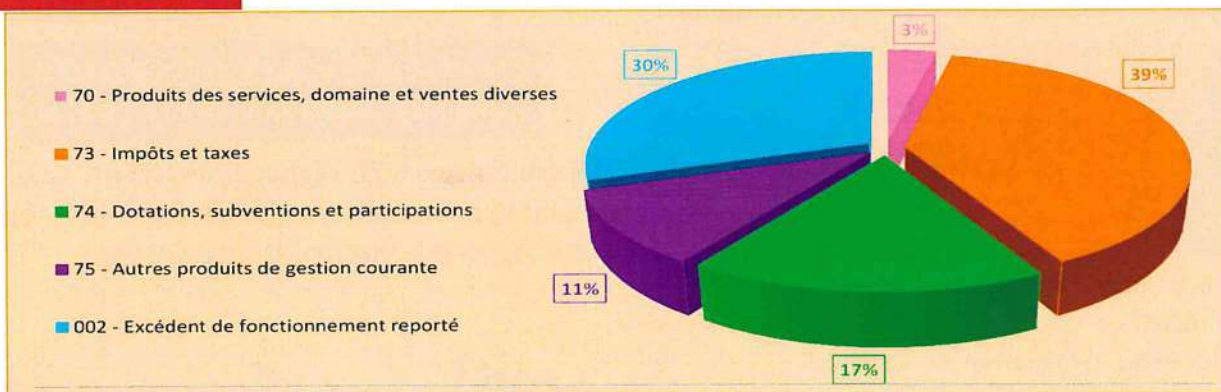
Les demandes de changement de prénom ne sont plus faites auprès du Juge aux Affaires Familiales mais doivent être faites auprès de l'officier d'état civil du lieu de résidence ou de celui où l'acte de naissance a été dressé. Un formulaire type, disponible en mairie, doit être complété. La demande doit être déposée par la personne concernée auprès de l'officier d'état civil et ne peut être faite par mail ou courrier. Si la demande concerne un mineur, elle est remise par son représentant légal ; si l'enfant est âgé de plus de treize ans, son consentement personnel est requis.

La demande doit revêtir un intérêt légitime pour être acceptée. Les motifs usuels illustrant l'existence d'un intérêt légitime sont : l'usage prolongé d'un prénom autre que celui figurant à l'état civil, le souci de favoriser son intégration au moyen d'un prénom français, la suppression d'un prénom jugé ridicule et/ou association au nom jugée ridicule ....

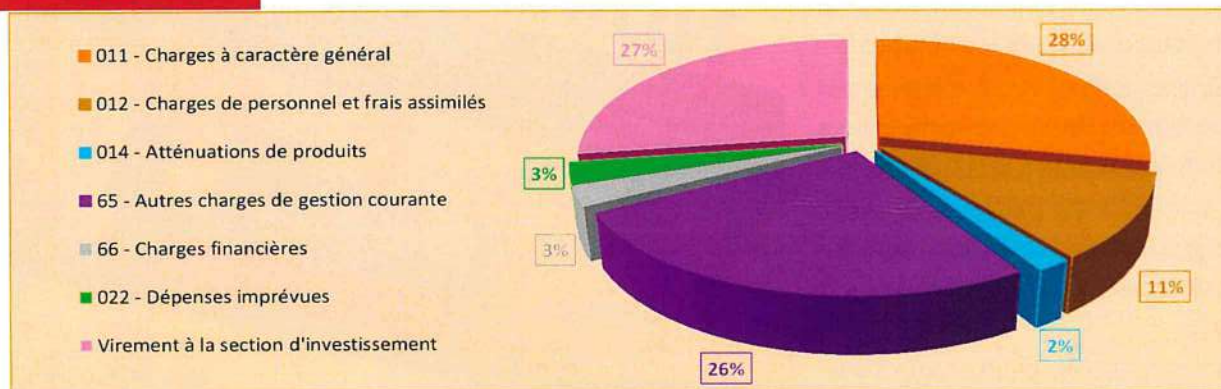


## BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2017

### Recettes



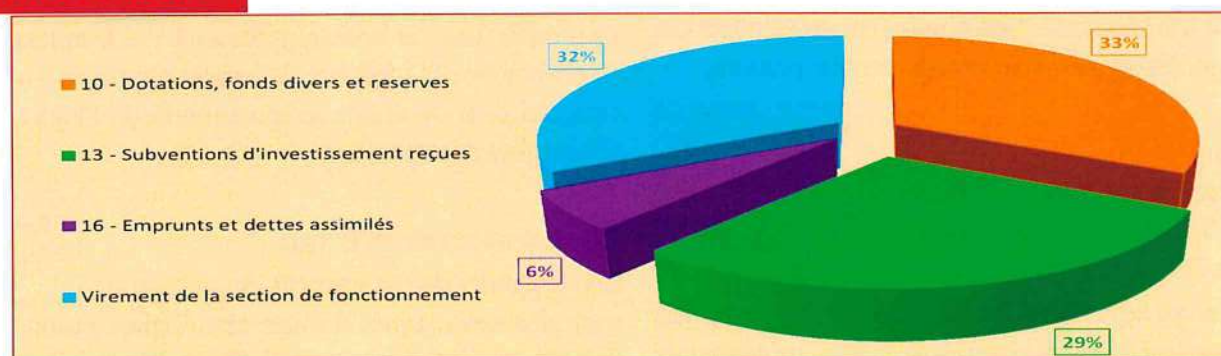
### Dépenses



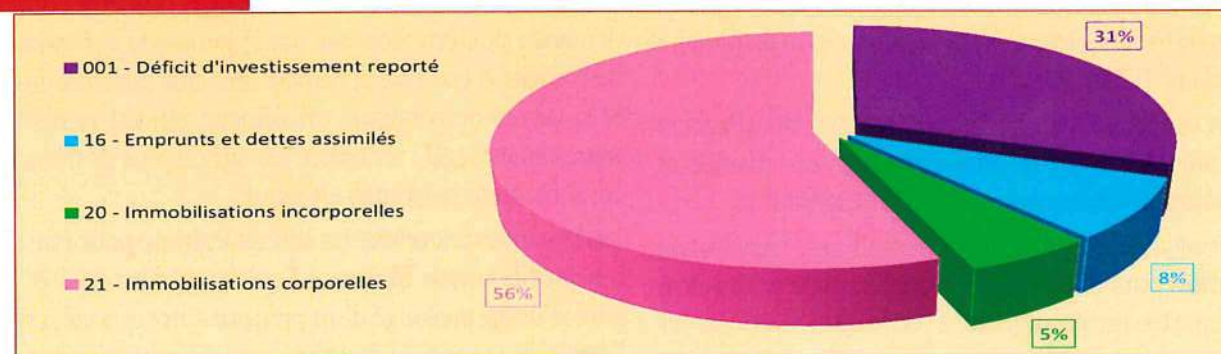
Le budget prévisionnel adopté pour la section de fonctionnement est de 227 532,78 €.

## BUDGET D'INVESTISSEMENT 2017

### Recettes



### Dépenses



Le budget prévisionnel adopté pour la section d'investissement est de 191 215,78 €.

## INVESTISSEMENT 2017

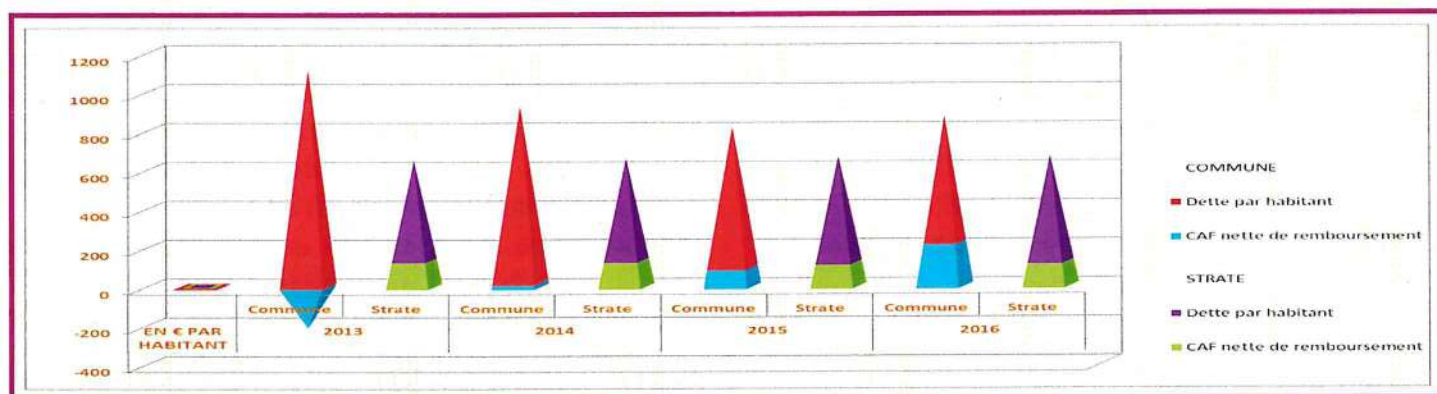
### INVESTISSEMENTS 2017

Acquisition terrain Chemin du Canal	1 176
Plantations butte Docteur Gaillard	509
Terrain Multi-Jeux	90 340
Installation plomberie logement Mairie	442
Travaux accessibilité toilettes publiques	5 624
Raccordement électricité grange Grandpierre	2 263
Remplacement moteur chaudière bois	708
Remplacements points lumineux	940

**TOTAL 102 002 €**



## EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE



En début de mandat, la commune a dû faire face à une situation financière relativement fragile qui se caractérisait par une capacité d'autofinancement (CAF) insuffisante au regard d'un niveau d'endettement élevé.

Les préconisations de la Trésorerie étaient de retrouver un niveau de CAF significatif par un effort de maîtrise des charges et une optimisation des produits, par une maîtrise de l'effort d'équipement en évitant tout nouveau recours à l'emprunt.

Dans cette période, la commune a vu ses recettes émanant de l'état et des collectivités baisser de **20 000 €** soit **10 %**.

Malgré ces difficultés, la commune a su maîtriser ses charges et améliorer sa capacité d'autofinancement qui se situe maintenant à un niveau supérieur à celle des communes de la même strate. Elle a également fortement réduit sa dette qui se situe encore à un niveau légèrement supérieur à celui des communes de la même strate.

Tous les investissements réalisés l'ont été grâce à l'autofinancement. Seul, un crédit relais a été contracté pour le terrain multijeux dans l'attente des subventions. Il sera remboursé dès réception des subventions.

CAF nette de remboursement d'emprunt : Elle représente l'excédent résultant du fonctionnement diminué des annuités d'emprunt : elle sert à financer les investissements. Strate démographique : communes de moins de 500 habitants.

## BUDGET ASSAINISSEMENT 2017

### SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES		
011	Charges à caractère général	11 700,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 000,00 €
66	Charges financières	3 400,00 €
68	Dotations amortissements	25 372,04 €
002	Déficit de fonctionnement reporté	4 327,56 €

**TOTAL 49 799,60 €**

RECETTES		
70	Vente de produits finis, prestations de service	20 200,00 €
74	Subventions d'exploitation	15 600,00 €
77	Amortissement des subventions	13 999,60 €

**TOTAL 49 799,60 €**

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		
001	Déficit reporté	16 876,15 €
13	Amortissement des subventions	13 999,60 €
16	Emprunts et dettes assimilés	13 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	4 000,00 €

**TOTAL 47 875,75 €**

RECETTES		
16	Emprunts et dettes assimilés	22 503,71 €
28	Amortissement des immobilisations	25 372,04 €

**TOTAL 47 875,75 €**

**Un terrain plat pour jouer à DROM !**

La demande était ancienne et les réflexions des municipalités successives remontent au début des années 2000.

Après deux endroits ciblés à l'est et à l'ouest de la place Docteur GAILLARD, différents projets, équipements, démarches, des petites installations sommaires, ont dépanné en leur temps. Des remises en question sur le caractère inondable de tel endroit, du positionnement de tel autre, ce projet n'avait pas beaucoup avancé.

Une gentille pétition menée par un groupe de jeunes en juillet 2013, recueille 41 signatures dans le village, et remet un coup de pression à la Municipalité d'alors.

Mais il faut attendre 2014, et le nouveau Conseil Municipal, pour que cette demande soit entendue. Le Conseil décide alors, en 2015, de retravailler le dossier et de se diriger vers un endroit qui est une idée ancienne. En effet, l'endroit visé avait été évoqué par les maires successifs Noël LARRUAT, Jean CARRIER sans toutefois être appuyé par un projet précis.

Passées les étapes de la sollicitation et de l'accord des propriétaires du terrain pour asseoir définitivement ce projet « baladeur », l'acquisition foncière a été menée à son terme le 10 décembre 2015. Le prix d'achat du terrain s'élève à 6 318 €, conformément à l'estimation du Service des Domaines, demandée par la commune.

Cet endroit, qui a été ciblé comme le mieux placé pour installer ces équipements, est aisément accessible depuis la salle polyvalente, depuis la place publique et se trouve à proximité de l'école, qui peut en disposer prioritairement. Il devient ainsi un « espace multijeux » qui a pour ambition de répondre à des besoins intergénérationnels. Nous avons le terrain multisport, les jeux à ressort et toboggan pour les plus petits et un terrain de pétanque.

Cependant, si la situation de ce terrain est parfaite, le gros souci était de le rendre plat ! Il a donc fallu terrasser, casser le rocher pour retrouver une surface plate, en prenant garde au mur en pierre sèche existant, qui a été conservé. En contrebas, un mur de soutènement a été construit afin de retrouver le niveau. Merci à l'entreprise FAMY (retenue après consultation de trois entreprises) d'avoir été force de propositions dans la solution retenue de soutènement du terrain qui allie esthétique, solidité et netteté dans la réalisation des travaux.

L'emplacement de ces équipements et l'organisation générale de l'aménagement ont été menés sous maîtrise d'œuvre de la commune en prenant en compte l'intégration paysagère de la création.

Merci à l'entreprise AMC diffusion (retenue après consultation de trois entreprises), fournisseur des jeux, qui a su être à notre écoute et proposer des équipements adaptés et personnalisés.



Merci également à un sous-traitant, l'entreprise « Bresse paysage » de VIRIAT pour son très bon travail de montage des structures, son professionnalisme et sa grande implication dans l'aménagement du projet.

Cette réalisation s'est faite dans un cadre budgétaire très contraint, nous obligeant à décaler la troisième tranche de mise en accessibilité des ERP. (Etablissement Reçevant du Public).



Financièrement, le montant total HT de la réalisation s'élève à 75 283.70 € (soit 90 340€ TTC) pour un prévisionnel de 80 342.00 € HT (hors achat du terrain). Les aides des co-financeurs se décomposent ainsi :

- Aide de la région dans le cadre de l'ancien Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes CDDRA : 20%.
  - Département avec la dotation territoriale d'aide aux communes : 15%.
  - Communauté d'Agglomération (dossier de la CCTER repris par l'Agglo) : 25%.
  - Réserve Parlementaire sénatoriale : 5 000 €.
- Ce qui représente un total de 56 945,76 € d'aides.



## REGLEMENT D'UTILISATION DE L'ESPACE MULTI JEUX

Délibération 2017-50 du 07 novembre 2017, du Conseil Municipal de DROM.

### Article 1 – Objet :

La commune de Drom dispose d'un espace multi jeux situé 28 Place Docteur GAILLARD.

Ce terrain est délimité par un mur en pierres sèches côté église et par une clôture grillagée en panneaux rigides sur les trois autres côtés. Les accès se font par un portillon côté salle polyvalente et par un portail côté place Docteur GAILLARD. Le présent règlement a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles il peut être utilisé.

Cet espace multi jeux comporte les équipements suivants :

- 1°) Un équipement multisport métallique conçu pour la pratique sportive de loisirs tels que le football, le basket-ball, le handball, le volley-ball, le tennis et le badminton.
- 2°) Une structure cabane et deux jeux à ressort exclusivement réservés aux enfants de moins de 8 ans.
- 3°) Une plateforme sablée destinée au jeu de la pétanque.

### Article 2 - Principe d'accès :

- L'espace multi jeux est un équipement global de loisir de proximité, en accès libre, ouvert à tous, de 8 H 30 à 22 H 00, sans aucune distinction. Toutefois, les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure.
- L'utilisation des équipements se fait sous la responsabilité personnelle des utilisateurs et les mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents ou des adultes les accompagnant.
- L'accès à l'enceinte de l'espace multi jeux, par mesure d'hygiène, est formellement interdit aux animaux, même tenus en laisse, ainsi que, par mesure de sécurité, à tout véhicule motorisé ou non.
- L'accès de véhicule, dans l'enceinte du multi jeux, est soumis à autorisation de la Mairie.
- Il est demandé de refermer les portails d'accès lorsque l'on quitte les lieux.

### Article 3 – Utilisation :

Les installations du terrain multisport sont mises prioritairement à disposition de l'établissement scolaire pendant le temps scolaire. En outre, la commune se réserve le droit d'attribuer des créneaux d'utilisation exclusifs pour des cours ou des animations.

Les jeux de filets, nécessitant la pose d'un équipement optionnel, ne peuvent être pratiqués que dans le cadre scolaire ou d'une association habilitée car ils exigent la mise à disposition du matériel.

Toutefois, la pose d'un filet temporaire ne causant pas d'altération à la structure du multisport est autorisée.

L'utilisation de l'espace multi jeux implique le respect des règles élémentaires de propreté, de courtoisie et de respect d'autrui. L'espace multi jeux est exclusivement réservé à l'utilisation des équipements décrits à l'article 1.

### Article 4 - Règles de vie :

#### • Respect de l'espace et du matériel :

L'espace multi jeux comporte des équipements de qualité. Il convient de respecter le site, le matériel et de pratiquer sur le terrain uniquement les activités sportives pour lesquelles il est prévu sans esprit de violence ni de destruction.

#### • Respect de l'adversaire et de soi-même :

Le sport est le dépassement de soi dans le respect de l'adversaire. Il faut tenter de gagner sans confondre engagement physique et brutalité, respecter les règles de jeux et le fair-play. Il faut s'interdire les insultes, les mauvais gestes et les gestes dangereux.

#### • Respect de tous les utilisateurs :

Le sport permet de se connaître et d'apprendre à vivre en respectant les autres. Il est nécessaire d'apprendre à partager justement le terrain notamment selon les niveaux d'âges et de jeux. Il est possible de créer des équipes mixtes en intégrant des plus petits dans certains jeux en s'adaptant aux capacités des moins forts.

Afin d'optimiser l'accès à tous, il est demandé de limiter le temps de jeu lorsque d'autres personnes attendent. Si les personnes qui attendent ne sont pas assez nombreuses pour utiliser le terrain, il est de rigueur de faire preuve de courtoisie en les invitant à jouer.

### Article 5 - Police des lieux :

- Les jeux et rassemblements sont interdits dans l'espace multi jeux de 22 h 00 à 8 h 30 tous les jours y compris les week-ends.
- Afin de respecter la tranquillité et la sécurité des riverains et autres utilisateurs, l'utilisation d'appareils sonores, notamment ceux diffusant de la musique est interdit dans cet espace.
- Il convient d'éviter de faire rebondir le ballon contre le grillage de la clôture extérieure et de ne pas escalader celui-ci ainsi que le mur en pierres sèches côté église.

• **Sur le terrain multisports, il est strictement interdit :**

- De manger, boire ou fumer ;
  - De grimper sur la structure ;
  - De s'agripper aux panneaux de basket et filets de protection ;
  - De porter des chaussures autres que des baskets ou des tennis (les crampons sont strictement interdits).
- Les utilisateurs et le public ne doivent, par leur comportement, porter aucune atteinte à l'ordre public ni nuire ou empêcher l'utilisation du terrain multisports.

**Article 6 – Sécurité :**

En cas d'accident, il convient de contacter les services d'urgences au 112 puis d'informer si possible la Mairie de DROM 01250 au 04.74.30.67.48.

Les utilisateurs doivent informer la Mairie de toute détérioration ou tout problème de sécurité dont ils auraient connaissance.

**Article 7 – Responsabilités :**

Les préjudices liés à une mauvaise utilisation ou à une utilisation non-conforme de l'espace multi jeux et de ses équipements relèvent de la seule responsabilité des utilisateurs. D'une manière générale, la commune de DROM ne saurait voir sa responsabilité engagée pour les dommages survenus lors

d'une mauvaise utilisation de l'espace multi jeux. De plus, elle ne saurait être tenue responsable des vols commis dans l'enceinte de l'espace multi jeux.

**Article 8 - Respect du règlement :**

En cas de non-respect du présent règlement, la commune de DROM se réserve le droit :

- D'interdire, de manière temporaire ou définitive, toute nouvelle utilisation de l'équipement par les contrevenants,
- De rechercher une réparation financière auprès de tout auteur de dégradation,
- D'engager des poursuites en cas d'utilisation malveillante.

Le personnel communal et les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent règlement.

**Article 9 – Modifications :**

Toute modification du présent règlement sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**Article 10 - Juridiction compétente :**

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher toutes solutions amiables. Tout contentieux, s'agissant de dépendances du domaine public, devra être porté devant le Tribunal administratif de LYON.

## LANCEMENT D'ÉTUDES SUR DES PLANS DE DÉSHERBAGE COMMUNAUX

Depuis le 1er janvier 2017, toutes les communes doivent entretenir leurs espaces publics par des méthodes dites « alternatives », c'est-à-dire sans produits phytosanitaires.

Pour les aider dans leur démarche, le SMISA (Syndicat Mixte Interdépartemental du Suran et de ses Affluents) a proposé, en début d'année dernière, aux communes volontaires, de travailler sur les plans de désherbage communaux.

Ce travail permettra aux communes, d'adopter de nouvelles pratiques d'entretien plus respectueuses de l'environnement.

La réduction de l'usage des pesticides, pour l'entretien des espaces verts et des voiries, constitue un enjeu important pour la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et pour la santé.

Ceci passera par des actions de sensibilisation, de formation et l'achat mutualisé de matériel à l'échelle du bassin versant du Suran. Deux chargées de missions ont été engagées pour réaliser cette mission, Chloé FROGER et Lisa BREN.

Un premier rendu du plan de désherbage de la commune de DROM a été présenté en Conseil municipal le 6 février 2018.

**A noter :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SMISA est regroupé avec d'autres syndicats pour former le SR3A (Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents). En effet, avant le 1er janvier 2018, quatre établissements publics géraient les milieux aquatiques du territoire : SMISA (Suran), SBVA (Basse vallée de l'Ain), SIABVA (Albarine), CCHB (Lange-Oignin).

La loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) du 27 janvier 2014 attribue une compétence aux communes et intercommunalités : la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Elle permet une meilleure gestion des risques liés à l'eau et des pollutions aquatiques grâce à la prise en charge de l'entretien et la restauration des cours d'eau, des zones humides et des ouvrages de protection contre les crues.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les Communautés d'agglomération et/ou de communes sont compétentes, excluant, ainsi, la possibilité de « zones orphelines » (auparavant Gorges de l'Ain et Affluents du Rhône).



Le 14 novembre 2016, le Conseil municipal a décidé de s'engager dans une procédure de carte communale. Ce document d'urbanisme est le plus adapté à la taille et aux enjeux de notre commune. La délibération de prescription a été prise le 20 février 2017.

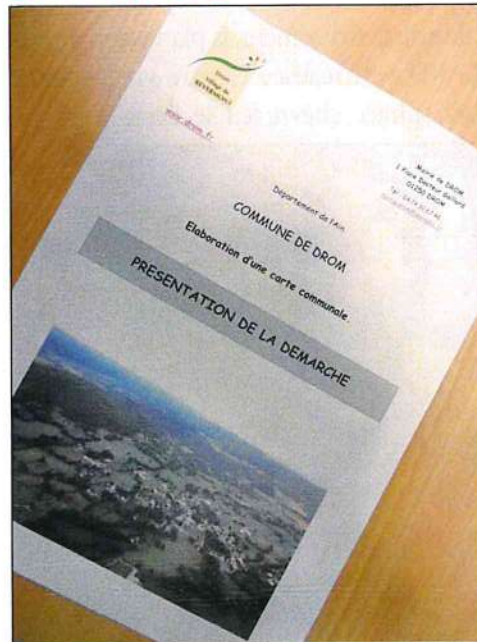
Quatre réunions de travail se sont déjà tenues, auxquelles participent : la commission urbanisme de la commune, l'urbaniste, l'agence départementale dans le cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et les services de l'Etat (DDT, ARS).

Les nouvelles directives du décret du 28 décembre 2015, relatif à la modernisation du contenu des documents d'urbanisme, nous ont imposé de nouvelles contraintes. En effet, la commune étant impactée par un zonage Natura 2000, il est maintenant nécessaire de faire réaliser une évaluation environnementale, qui constitue l'état initial de la situation environnementale de notre commune.

Cette évaluation comprend :

- La situation géographique, climatique et géologique de la commune,
- Un volet sur l'eau et les zones humides,
- La biodiversité et le contexte écologique,
- Le cadre de vie,
- La totalité des risques (inondations, risque sismique, mouvements de terrain, nucléaire...)
- La lutte contre le changement climatique (schéma départemental de l'éolien, la biomasse, l'énergie solaire, les émissions de gaz à effet de serre...)

Cette évaluation a été réalisée en octobre 2017 par le cabinet Ecotope.



Une autre étude doit aussi être réalisée : il s'agit d'un diagnostic de nos installations d'assainissement (réseaux et station d'épuration). Ce diagnostic doit obligatoirement être établi tous les 10 ans. Notre station étant en fonctionnement depuis 2001, nous ne pouvons déroger à cette

obligation, d'autant que les services de l'Etat nous ont à nouveau indiqué, que depuis 2011, notre station d'épuration est à saturation (sans non-conformité avérée).

Ce diagnostic de l'assainissement est nécessaire afin de continuer le travail sur la carte communale. Il évitera aussi de bloquer les éventuelles demandes d'urbanisme. En effet, le dimensionnement initial de la station était de 400 équivalents habitants (200 pour la fromagerie et le reste pour la population). Aujourd'hui, sa capacité est à certains moments atteinte, voire dépassée ; cela nous expose potentiellement à un rejet des nouvelles demandes d'urbanisme, par les services de l'Etat.

## **REPRISE DE CONCESSIONS PERPÉTUELLES EN ETAT D'ABANDON AU CIMETIERE DE DROM**

Comme indiqué dans le Petit Dromadaire N°228 d'octobre 2017 et N°229 de décembre 2017, la commune a démarré une procédure de reprise de concessions perpétuelles abandonnées, conformément aux articles L 2223-17 et R 2223-12 du Code Général des Collectivités territoriales.

Il a été porté à connaissance, par voie de presse, bulletin municipal et affichage au cimetière et à la Mairie, de la tenue d'une réunion de constatation au cimetière de DROM, le samedi 4 novembre à 11h00.

L'affichage légal du procès-verbal de constatation du 4 novembre est apposé, sur la porte de la Mairie, plus une indication d'affichage sur la porte du cimetière, depuis le 8 novembre 2017. La durée réglementaire de cet affichage est de trois périodes de un mois.

Ensuite, la reprise effective des concessions ne pourra intervenir qu'au terme d'une période incompressible de trois ans, si les concessions n'ont pas retrouvé un état d'entretien correct.

Toute personne qui détient des indications ou informations, sur les concessions concernées, est priée de le faire savoir à la Mairie de DROM.

La Mairie peut également donner des renseignements sur la procédure en cours, sur demande, au : 04 74 30 67 48, le mercredi de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 16h00 à 19h00, ou par courriel : [mairie.drom@wanadoo.fr](mailto:mairie.drom@wanadoo.fr).



Fin avril, avec l'aide du fleurissement, la plantation de la butte de la place Docteur GAILLARD a été réalisée. Quarante-vingt sujets ont été plantés, cotonéaster, rosier, spirée, chèvre feuille, lierre ...



Début mai 2017, préalablement aux travaux de création de l'espace multi-jeux, la commune a sollicité un propriétaire riverain afin de faire procéder à l'abattage d'un arbre, jouxtant la place, et pouvant être facteur d'accident par sa chute ou celle de ses branches.



Juin 2017, le chemin dit de « la mollone » situé Montée des Vignes, a fait l'objet d'une amélioration en vue de desserte agricole. Elargissement et empierrement.



Installation de l'armoire NRO de répartition de la fibre optique et alimentation électrique de la grange communale en travaux jumelés.



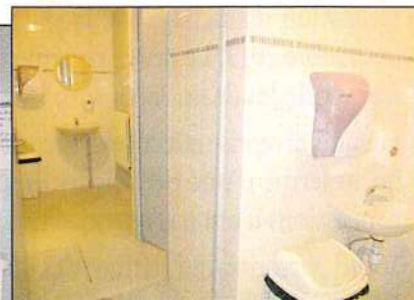
Fin de la 2<sup>ème</sup> tranche de mise en conformité des ERP de la commune.



La toiture de la grange communale a fait l'objet d'une remise en état par les élus. Echange de tuiles sur le pan ouest.



Les nouvelles toilettes publiques sont fonctionnelles.



## LE TRÈS HAUT DÉBIT À DROM AVEC LE RÉSEAU PUBLIC FIBRE OPTIQUE Li@in

Le réseau public Li@in (Liaison Internet de l'Ain) des communes de l'Ain, porté par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain SIEA, consiste à déployer la fibre optique jusqu'à l'ensemble des foyers et locaux de 393 communes du département de l'Ain, dont Drom.

Cet objectif porte un enjeu indiscutable d'aménagement du territoire, de développement économique et de service public, au même titre que l'électrification rurale au XX<sup>ème</sup> siècle. Cette infrastructure assure à l'ensemble du territoire une longueur d'avance en terme d'accès au numérique.

Près de la moitié des communes du département déjà ouvertes permettent à plus de 30 000 particuliers, professionnels et collectivités de profiter du service Très Haut Débit avec la Fibre (données janvier 2018).



### Drom bientôt dans l'ère du numérique avec le réseau Fibre Optique Li@in

Le réseau public Fibre Optique Li@in est déployé sur près de l'intégralité du territoire communal.

Courant du mois d'avril, une réunion publique animée par le SIEA sera organisée sur la commune (un flyer d'invitation sera diffusé en boîtes aux lettres en temps opportun) annonçant le lancement de la commercialisation des offres Très Haut Débit Fibre Optique à partir du 17/04/2018. A compter de cette date, les particuliers et les professionnels de Drom en zone couverte pourront souscrire un abonnement fibre auprès d'un opérateur partenaire du réseau Li@in.

#### A partir du 17/04/18, si vous êtes situé en zone couverte : Comment accéder au Très Haut Débit ?

Vous pouvez contacter les opérateurs partenaires afin de connaître leurs offres et souscrire l'abonnement qui vous est le plus adapté.

La prise d'abonnement, auprès de l'opérateur, lance le processus de raccordement de votre logement ou bâtiment au réseau de Fibre Optique Li@in. Aucun règlement ne sera demandé par votre opérateur avant que votre connexion au Très Haut Débit Fibre ne soit effective.

#### Si vous n'êtes pas situé sur un secteur couvert :

Sauvegarder le test d'éligibilité sur [www.reso-liain.fr](http://www.reso-liain.fr) vous permet d'être informé dès que votre secteur passera en travaux puis en zone couverte par la Fibre.

Le déploiement du réseau Fibre Optique à l'échelle départementale se poursuit pour permettre à tous de bénéficier du TRES HAUT DEBIT.

Des travaux et des études sont en cours sur le département concernant l'ouverture progressive, en priorisant notamment les zones mal desservies en ADSL ainsi que les Zones d'Activités Economiques. Selon la configuration du territoire communal et les infrastructures existantes, la desserte d'une même commune est réalisée par phases complémentaires.

#### Avec le soutien de :



Opérateurs partenaires du réseau li@in dédiés aux particuliers proposant des offres sur votre commune :



Retrouvez les FAI dédiés aux professionnels sur [www.reso-liain.fr](http://www.reso-liain.fr)

#### La FIBRE OPTIQUE : Technique par excellence pour le TRES HAUT DEBIT

- Débit d'informations supérieur aux autres technologies (Adsl, Wifi, Satellite) et symétrique :  
Jusqu'à 400Mb/s pour les particuliers (selon les opérateurs)  
Jusqu'à 1Giga pour les professionnels,
- Rapidité/Simultanéité,
- Fiabilité/Sécurité avec une fibre par abonné,
- Insensibilité aux interférences extérieures,
- Qualité de service, suivi et contrôle

En savoir plus : [www.reso-liain.fr](http://www.reso-liain.fr)

Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain

32 cours de Verdun – CS 50268 - 01 006 BOURG-EN-BRESSE - Tel : 04 74 45 09 07 - [www.siea.fr](http://www.siea.fr)

## — UNE NOUVELLE INTERCOMMUNALITÉ AU SERVICE DES HABITANTS —

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) est née il y a un an de la fusion des intercommunalités de Bourg-en-Bresse, Bresse Dombes sud Revermont, Coligny, La Vallière, Montrevel-en-Bresse, Saint-Trivier-de-Courtes et Treffort-en-Revermont et du syndicat mixte Cap3B. Retour sur les réalisations et les projets de cette intercommunalité désormais à l'échelle du bassin de vie de Bourg-en-Bresse.

La Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse est née officiellement le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le premier conseil communautaire s'est réuni le 13 janvier 2017 pour élire le président et les 25 membres du bureau. Dès la création de l'Agglomération, les élus ont choisi une organisation décentralisée avec des accueils du public au siège à Bourg-en-Bresse, mais aussi dans les pôles territoriaux situés à Ceyzériat, Montrevel-en-Bresse et Val-Revermont. Ces pôles assurent la gestion des services de proximité.

L'Agglomération exerce toutes les compétences qui étaient auparavant celles des intercommunalités fusionnées. Les élus travaillent à l'élaboration d'un projet de territoire qui précisera une stratégie de développement. En attendant, les premières actions concrètes se sont mises en place. Depuis septembre 2017, la Communauté d'Agglomération finance des séances d'enseignement de la natation à tous les élèves de CE1. En 2019, ce sont également les CM1 qui bénéficieront de sessions. Les Dromignons eux, ont tous pu bénéficier de ces séances les jeudis après-midi. Le déplacement en bus, jumelé avec l'école de Simandre/Suran, est aussi pris en charge par la Communauté d'Agglomération.



### La Station facilite tous vos déplacements

L'agence de mobilité basée en gare de Bourg-en-Bresse propose des locations de vélos (traditionnel ou à assistance électrique), la vente de tickets pour le réseau de transports urbains de Bourg-en-Bresse et plus largement des informations sur les transports et la mobilité. L'équipe a participé à de nombreux événements pour promouvoir les services de La Station, notamment l'Ain de ferme en ferme, le Tour de l'Ain, Equirando, village écomobilité. Elle a aussi proposé des essais de vélos au parc de loisirs de Bouvent et des opérations de marquage à Bourg-en-Bresse, Ceyzériat, Montrevel-en-Bresse, Saint-Trivier-de-Courtes et Val-Revermont. A chaque fois, avec un succès croissant.

### Une maison médicale à Jasseron

Un nouveau médecin s'est installé en mai à Jasseron dans la nouvelle maison médicale achetée et rénovée par la Communauté d'Agglomération. Une très bonne nouvelle pour la commune qui n'avait plus de généraliste depuis deux ans. Marcela MOGASONU loue les locaux d'une surface de 95 m<sup>2</sup>. D'autres professionnels de santé devraient la rejoindre.





## Points Info Emploi : un accompagnement à la recherche d'emploi

Les Points Info Emploi proposent un accompagnement aux personnes en recherche d'emplois, de stages ou de formations. Si les permanences ont lieu à Bourg-en-Bresse, Saint-Denis-lès-Bourg, Péronnas et Viriat, elles peuvent accueillir les habitants de l'ensemble de l'Agglomération. Cinq conseillers et une équipe de bénévoles sont disponibles pour aider à la rédaction d'un CV ou d'une lettre de motivation, faire bénéficier de leur réseau ou encore orienter vers les organismes compétents. Renseignements auprès de la responsable, Muriel BANSILLON au 06 87 02 61 81.

## Une salle d'éveil pour le multi-accueil « Pom'Cannelle »

La Communauté d'Agglomération a profité des travaux d'extension pour aménager une salle d'éveil pour le multi-accueil « Pom'Cannelle » à Saint-Etienne-du-Bois. Cette salle inspirée d'un concept nouveau venu tout droit des Pays-Bas se donne comme objectifs le plaisir et la découverte de sensations dans une atmosphère de détente et de relaxation. Concrètement à « Pom'Cannelle », la salle, d'une surface de 20 m<sup>2</sup>, propose aux tout-petits des stimulations sensorielles de toutes sortes : matelas vibratoires, éléments psychomoteurs, ciel étoilé, colonne à bulles, fibres optiques lumineuses, ambiances musicales. Opérationnelle depuis le 21 août, elle devrait aussi contribuer à une meilleure gestion des émotions des enfants et améliorer le contact relationnel.



## Chiffres clés

133 000 habitants - 75 communes - 119 élus au conseil communautaire, 15 vice-présidents et 10 conseillers délégués. 600 agents qui dépendent de quatre directions générales : économie / attractivité ; infrastructures / aménagement ; ressources / moyens ; proximité.

Parmi les équipements et services de proximité gérés par la nouvelle Agglomération : 6 multi-accueils, 2 micro crèches, 6 relais assistants maternels, 9 centres de loisirs, 10 déchetteries, 25 parcs d'activités économiques, 2 terrains de rugby, 8 terrains de football, 7 gymnases.

Les équipements qui rayonnent sur l'ensemble du territoire : le piscine Carré d'Eau à Bourg-en-Bresse, la Plaine Tonique à Montrevel-en-Bresse (camping 4\*, piscine, activités nautiques), le Conservatoire à Bourg-en-Bresse (musique et Théâtre).

## Extension de la gratuité d'accès à la plage de la Plaine Tonique pour tous les habitants de l'Agglomération

Située près de Montrevel-en-Bresse, la base de loisirs de la Plaine tonique est une destination privilégiée pour la saison estivale : un lac de 95 hectares, des activités nautiques et motonautiques, un centre aquatique et un camping 4 étoiles labellisé camping Qualité (3<sup>e</sup> camping en Auvergne Rhône-Alpes avec ses 586 emplacements). A partir de 2018, les habitants des 75 communes de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg en Bresse auront accès à la plage sur présentation d'une carte individuelle nominative en cours de validité.

Deux cas de figure possibles :

- Pour les habitants déjà détenteurs de la carte d'accès Base de Plein Air La Plaine Tonique, cette carte est valable jusqu'en 2020. Il leur suffira, comme auparavant, de se rendre à la mairie de leur domicile pour retirer la vignette 2018 et des deux années suivantes, sur présentation d'un justificatif de domicile.
- Pour les habitants non détenteurs de la carte existante, ils pourront se présenter physiquement auprès des mairies de : Attignat, Béréziat, Confrançon, Cras-sur-Reyssouze, Curtafond, Etrez, Foissiat, Jayat, Malafretaz, Montrevel-en-Bresse, Marsonnas, Saint Didier d'Aussiat, Saint Martin le Châtel, Saint Sulpice pour retirer la nouvelle carte, valable de 2018 à 2020. Elle leur sera délivrée contre présentation d'un justificatif de domicile et la somme de 5 euros pour frais d'établissement. Chaque année, la carte sera mise à jour par une nouvelle vignette à retirer au même endroit toujours sur présentation d'un justificatif de domicile.

En aucun cas, la carte et les vignettes millésimées 2018 / 2019 / 2020 ne seront délivrées ni au guichet ni à l'accueil de la Plaine Tonique. A noter que l'accès est gratuit pour les enfants de moins de 3 ans et que les autres activités : piscine, ski nautique, voile, canoés, VTT... sont bien entendu payantes.

## Fiscalité : harmonisation des taux

En avril et septembre, le conseil communautaire a délibéré par deux fois pour définir la politique fiscale de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse. Il a fixé les taux des taxes locales (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti) et approuvé les abattements. Les élus ont décidé d'un taux moyen pondéré se rapprochant des pratiques des anciennes intercommunalités. Ces dispositions se traduisent, soit par une légère augmentation, soit par une légère baisse du montant de l'impôt des contribuables. Les impacts se limitent à quelques euros par foyer.

## GRAND bassin de BOURG-EN-BRESSE communauté d'agglomération

Collecte Ordures Ménagères Résiduelles.

La collecte des ordures ménagères est effectuée par l'entreprise EGT, attributaire d'un marché public avec la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse (CA3B).

Cette collecte a lieu une fois par semaine, le mercredi matin, avec une amplitude d'horaire de 4h00 à 12h00, en fonction des conditions météo ou des contraintes de l'entreprise.

Les déchets collectés sont uniquement des ordures ménagères résiduelles, c'est-à-dire des déchets qui ne comportent pas de déchets recyclables.

De ce fait, les sacs doivent être exempts de verre, journaux, magazines, prospectus, emballages recyclables, déchets verts, déchets toxiques.

Pour ces déchets recyclables, le point d'apport volontaire (ou PAV) situé route des DOLINES (à proximité de la station d'épuration) est à disposition des habitants. Les colonnes d'apport volontaire sont destinées à recevoir :

- le verre (colonne verte),
- les journaux, magazines et prospectus (colonne bleue),
- les emballages recyclables comme les bouteilles et flacons en plastique, les emballages en papier-carton et briques alimentaires, les emballages en acier et aluminium (colonne grise).

Pour les autres déchets, il faut se rapprocher des déchèteries présentes sur notre territoire.

Déchèterie de Lucinges 01370 Val-Revermont.

**Horaire d'hiver : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars**

**Lundi : 14 H à 17 H**

**Mercredi : 9 H à 12 H et 14 H à 17 H**

**Vendredi : 12 H à 15 H**

**Samedi : 9 H à 12 H et 14 H à 17 H**

**Horaire d'été : du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre**

**Lundi : 14 H à 17 H**

**Mercredi : 9 H à 12 H et 14 H à 18 H**

**Vendredi : 12 H à 15 H**

**Samedi : 9 H à 12 H et 14 H à 18 H**

Déchèterie de Simandre-sur-Suran 01250 Simandre-sur-Suran.

**Horaire d'hiver : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars**

**Lundi : 14 H à 17 H**

**Mercredi : 14 H à 17 H**

**Samedi : 9 H à 12 H et 14 H à 17 H**

**Horaire d'été : du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre**

**Lundi : 14 H à 17 H**

**Mercredi : 14 H à 17 H**

**Vendredi : 12 H à 15 H**

**Samedi : 9 H à 12 H et 14 H à 18 H**

Le système de collecte sélective des déchets recyclables est basé sur le volontariat, mais il est rappelé que si les déchets ne sont pas triés, les éboueurs ne doivent pas collecter les sacs poubelle. En août 2016, sur la commune de DROM, un contrôle inopiné du contenu des sacs poubelle a été réalisé par les services.



Sur quinze endroits visités, **quatre sacs étaient non-conformes, ne contenant pas que des ordures ménagères.** Il a été retrouvé des bouteilles plastiques, du verre, des journaux,

magazines et même un bidon d'huile !

### **Soyons vigilants, l'avenir dépend de nous !**

Il est donc vivement rappelé les règles de tri et les conséquences que peuvent avoir le non-respect de ces règles, dans l'article « ORGANOM » qui suit.

#### PAV POINT D'APPORT VOLONTAIRE

A Drom le point d'apport volontaire installé près de la station d'épuration en sortie de village fait régulièrement l'objet de négligences. Les conteneurs peuvent parfois être pleins, mais ce n'est pas une raison suffisante pour les dépôts sauvages autour. Ces collectes de matières recyclables



représentent une nécessité pour notre environnement. Elles ne peuvent fonctionner que si chacun respecte les consignes. Pour les matériaux spécifiques, la déchèterie la plus proche est celle de Simandre-sur-Suran.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN  
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

## Les déchets nocifs ? Pas dans ma poubelle !

Produits ménagers, de bricolage ou de jardinage, piles, ampoules, médicaments ... ils font tous partie des indésirables, ces déchets nocifs qui ne sont pas destinés à nos poubelles d'ordures ménagères. Alors, où faut-il les jeter ?

## Les produits ménagers, de bricolage et de jardinage : à la déchèterie !

Solvants, diluants, désinfectants, produits nettoyants, aérosols, peintures et autres produits chimiques ... tous contiennent des substances toxiques et doivent donc être jetés en déchèterie. Mieux encore, vous pouvez remplacer certains produits ménagers par des solutions à base de produits naturels (bicarbonate de soude, vinaigre blanc ...).

## Des espaces de collecte dans les grands magasins pour les autres produits du quotidien

Piles, ampoules, cartouche d'encre, petits appareils électriques ... autant d'objets qui peuvent être récupérés dans les points de

collecte de certaines enseignes de grande distribution ou de bricolage (en plus des déchèteries), avant d'être traités et valorisés dans leurs filières respectives.

## Les médicaments retournent à la pharmacie

Tous les médicaments non utilisés, périmés ou non, doivent être rapportés à la pharmacie, afin d'être éliminés dans le respect des règles environnementales.



UNITÉ DE VALORISATION  
BIO-ÉNERGÉTIQUE

## Que reste-t-il dans ma poubelle ?

Après avoir effectué tout ce tri, il ne reste dans notre poubelle que les déchets de cuisine, les papiers usagés et les emballages non recyclables. Ils seront envoyés dans l'usine OVADE et la partie valorisable sera transformée en électricité, chaleur et compost.

**Si les consignes de tri ne sont pas respectées, le compost ne sera pas valorisable !**

## ESPACE JEUNES

« L'Espace Jeunes » géré par la Communauté d'Agglomération à Val-Revermont accompagne dans leurs projets les adolescents de 11 à 17 ans. Il propose des activités en périodes scolaires et pendant les vacances. Les programmes élaborés en concertation avec les jeunes sont riches et variés. Raid aventure, VTT, tournois, sorties piscine, bowling, accrobranche, laser game, ateliers cuisine du monde, musiques, danses ou théâtre, création de courts métrages, rencontre avec des artistes professionnels... sport, loisirs ou culture, il y en a pour tous les goûts.

Les jeunes sont principalement accueillis dans l'espace qui leur est dédié place du champ de foire à Treffort Val-Revermont avec baby-foot, vidéoprojecteur, PS3 et de nombreux jeux de société à leur disposition.

Cet été, un rassemblement de plus de 200 jeunes de centres Léo Lagrange s'est déroulé à Lacanau au bord de l'océan et aux vacances de la Toussaint un voyage à Paris a été organisé ! En 2018, de nombreuses activités seront à découvrir dont un stage de hip hop avec un danseur professionnel pendant les vacances d'hiver.

### En pratique

Espace jeunes

Horaires d'ouverture

En période scolaire

- pour un accompagnement à la scolarité, particulièrement en anglais et dans les matières scientifiques jusqu'à la terminale, le mardi soir de 18h à 20h,

- pour des activités, le mercredi de 13h30 à 18h30, le vendredi de 18h à 22h et le samedi de 10h à 18h ou de 13h à 18h suivant le programme.

Pendant les vacances scolaires

- du lundi au vendredi de 10h à 18h, sauf vacances de fin d'année. Fermé aussi à partir du 15 août.

Contact : Gaëlle Minisini au 06 86 43 22 44 ou par mail : [gaelle.minisini@leolagrange.org](mailto:gaelle.minisini@leolagrange.org)

Sites web : [espacejeunestreffort.org](http://espacejeunestreffort.org) ou

[www.cc-treffort-revermont.fr/famille-jeunesse/espace-jeunes/](http://www.cc-treffort-revermont.fr/famille-jeunesse/espace-jeunes/)



La compétence voirie avait été transférée à la communauté de communes de Treffort-en-Revermont qui assurait les investissements sur nos voies communales et avait affecté une enveloppe de 3789 € pour leur entretien. Cette compétence a été reprise pour la communauté d'Agglomération. Le fonctionnement reste donc le même : la commission voirie communale fait ses propositions de travaux à la CA3B qui arbitre les demandes des communes. Cette année, la partie la plus dégradée de la montée des Vignes a été reprofilée et traitée en enrobé.

Par ailleurs, comme chaque année, des opérations de point-à-temps ont été faites sur nos voies afin de boucher des trous en formation et éviter qu'elles ne se dégradent.

Par ailleurs, la commune a fauché et élagué les voies suivantes : Montée des vignes, Route Hector Caillat, Chemin en Pochamp, Chemin des Meaux Jours -sous les Challies-.

### Obligation d'élagage des propriétaires et exploitants

Dans une commune on distingue 2 types de voirie :

- Les Voies Communales et leurs dépendances, qui font partie du domaine public et sont régies par le Code de la voirie routière. Dans notre commune, il s'agit essentiellement des voies goudronnées.
- Les Chemins Ruraux qui appartiennent au domaine privé de la commune et sont régis par le Code rural. Dans notre commune, il s'agit des chemins empierrés qui desservent des prés ou bois.



### Dans les deux cas la loi fait obligation aux propriétaires d'élaguer leurs buissons.

Concernant les voies communales, les arbres (branches et racines) qui avancent sur ces voies doivent être coupés à l'aplomb de l'alignement de ces dernières, aux frais des propriétaires. L'élagage est imprescriptible et obligatoire : le propriétaire riverain qui ne l'exécute pas, peut être mis en demeure par la commune, L'article L2212-2-2 du Code des Collectivités territoriales, prévoit que le Maire peut procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage en mettant à la charge du propriétaire les frais afférents aux travaux.

Concernant les chemins ruraux, l'article R 161-24 dispose que les branches et racines des arbres qui avancent sur l'emprise des chemins ruraux doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. Dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à leurs frais, après une mise en demeure restée sans résultat.

**Il convient donc que chacun s'acquitte de ses obligations afin de ne pas mettre la collectivité à contribution.**



**SIE - ASR TRAVAUX CONDUITE D'EAU****Syndicat des Eaux Ain-Suran Revermont**

**Le syndicat des eaux Ain Suran Revermont assure la production et la distribution d'eau pour notre commune.**



En 2017, il a réalisé sur notre commune une tranche de travaux importante avec le remplacement de la canalisation de la Route des Dolines. En effet, il s'agit de la canalisation de distribution principale entre le carrefour de la Route de Simandre et l'Impasse du Garde-Champêtre. Le raccordement sur l'artère principale du Syndicat a été déplacé et reconstruit.

Ce sont 950 mètres linéaires de canalisation avec reprise des branchements des particuliers qui ont été posés.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Bordel TP pour un montant de 180 000 € HT avec une mise en service effective le 29 juin 2017.

Ainsi, en une vingtaine d'années, le réseau de distribution communal a été rénové à 90%.

De plus, ces travaux permettent d'assurer une protection incendie du village.

En parallèle de ses interventions de rénovation des canalisations, le Syndicat réalise des opérations destinées à améliorer le fonctionnement du réseau.

Le Syndicat ASR a réalisé en avril 2017 d'importants travaux de sécurisation de son artère principale entre le réservoir de 6000 m<sup>3</sup> de Corveissiat et Salavre (soit 40 km).

Les travaux comprenaient, sur 7 sites répartis le long du tracé : des renouvellements de vannes, la pose de vannes supplémentaires et la pose d'un réducteur de pression afin d'améliorer le réseau et de faciliter son exploitation.



Deux sites étaient situés sur la commune :

- Carrefour antenne Ceyzériat-Jasseron (montée du Col de France) dans une parcelle appartenant au GAEC des Teppes : pose d'une vanne sous regard par l'entreprise Vincent

- Parking du Col de France : construction d'une chambre souterraine avec réducteur de pression par l'entreprise Pettini.

Les contraintes étaient fortes :

- Pose de matériels de gros diamètre avec forte pression (20 à 25 bars)
- Vidange complète du réseau principal pour la réalisation des travaux avec risque de manque d'eau sur l'ensemble du territoire syndical
- Réalisation simultanée impérative

Les travaux ont débuté le 4 avril à 5 heures mobilisant 7 équipes d'un groupement de 5 entreprises et une douzaine d'agents Suez (fermier qui exploite le réseau).

Le 4 avril au soir, les travaux étaient terminés et la remise en eau a été effectuée.

Si les travaux du parking du Col de France se sont parfaitement déroulés, il n'en fut pas de même pour les travaux réalisés dans la montée du Col de France sur le départ de l'antenne Ceyzériat-Jasseron.

Des contraintes techniques non détectables au cours de la phase d'étude et de préparation ont provoqué la rupture et la réparation du montage à 4 reprises : les 6, 11 et 19 avril et enfin le 19 décembre dernier.

Si les multiples interventions ont fortement dégradé la parcelle de terrain appartenant au GAEC des Teppes, la commune n'a jamais subi de manque d'eau.

Enfin, la rupture accidentelle de l'artère principale s'est produite le 24 juin à 5H dans la traversée de la forêt de la Rousse à Simandre. Si la fuite a été réparée rapidement par Suez, la remise en eau a été laborieuse occasionnant des perturbations de la distribution.

INAUGURATION ESCALIER DU TUNNEL JUILLET 2017



En 2016 l'AGEK (association de gestion des espaces karstiques) avec l'accord des 3 communes Drom, Ramasse, Villereversure, a installé un escalier métallique pour descendre dans le tunnel. Son inauguration s'est déroulée le 2 juillet sous la pluie en présence du sénateur Rachel Mazuir, des conseillers départementaux et régionaux, des maires et conseillers municipaux. L'AGEK en partenariat avec les 3 communes concernées, offre donc une sécurité de plus à toutes les personnes qui font appel à elle pour une visite guidée. Cet escalier métallique est accessible uniquement lors des visites organisées sur inscription.

L'ancien escalier est toujours accessible, son utilisation est aux risques et périls des visiteurs non accompagnés par l'AGEK. Pour traverser le tunnel il suffit d'être équipé d'un casque, de bottes, d'une lampe, et d'éviter d'y aller en période de fortes pluies. Le site du tunnel est un milieu sensible, il abrite des espèces protégées. Cet environnement ne doit pas être souillé ou dégradé par les visiteurs.



CCAS - REPAS DES ANCIENS

REPAS DES ANCIENS

Le samedi 18 Novembre, les anciens de la commune se sont retrouvés, comme chaque année, au restaurant TISSOT à Simandre-sur-Suran pour le traditionnel repas offert par la commune.

Notre village compte vingt personnes de 70 ans ou plus; douze d'entre elles ont participé au banquet entourées du Maire et de plusieurs accompagnants. Six colis ont été distribués aux personnes malades ou hospitalisées qui n'avaient pu être présentes ce jour-là.

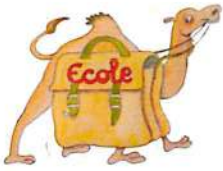
Pour les dames, la doyenne de l'assemblée était Rolande GUILLEMOT, 92 ans en l'absence de Simone CARRIER 97 ans.

Chez les messieurs, Maurice BONNET s'est retrouvé le doyen de cette journée.

Tous les participants ont été ravis de ce moment passé ensemble. Le repas était excellent et l'ambiance toujours aussi conviviale.



## ÉCOLE 2017, encore une année bien remplie pour les Dromignons.



En février, comme de coutume les élèves ont financé leur sortie ski de fond avec l'argent récolté lors de la vente de couronnes de Noël. Un peu moins de neige que les années précédentes, mais cela ne les a pas empêchés de parcourir, skis aux pieds, les magnifiques pistes jurassiennes.



L'infirmière scolaire est venue en mars initier les enfants au secourisme. Ils ont pu tester leurs connaissances lors de différents exercices pratiques.

Mars rime également avec retour des dromignons dans leur jardin où ils ont de nouveau récolté quantité de légumes.

En avril, les Dromignons ont joué leur traditionnelle pièce de théâtre. Durant celle-ci les apprentis acteurs ont dû faire face au joyeux désordre régnant dans un cirque.

L'été approche et avec les beaux jours, les écoliers ont inauguré leur chemin buissonnier.

Cela clôture un projet lancé il y a trois ans et offre la possibilité à tous les randonneurs de découvrir les multiples richesses du patrimoine de notre cher village.

Qui dit juin, dit marché des connaissances. Ce jour-là les Dromignons ont appris aux adultes à graver le bois, faire de la G.R.S, manier des armes d'aïkido, passer un ballon de foot, imiter le bruit des animaux, porter un lapin, jouer de la guitare, découvrir les parties du corps d'un cheval, peindre, reproduire un volcan, faire des cocktails, fabriquer des avions, reconnaître par le toucher...

Du côté de la musique les élèves, aidés des intervenants musique de la communauté de musique, en partenariat avec Muzikar et Petrek ont écrit leur propre chanson. Ils ont ensuite appris les chansons des autres classes participantes (Simandre/Suran, Chavannes/Suran et Corveissiat). Enfin cela a donné lieu à une représentation à Treffort où les élèves ont chanté leurs chansons, accompagnés à la musique par les élèves de Muzikar.



L'école a de nouveau obtenu le label éco-école pour un projet sur les solidarités, débouchant sur l'organisation d'une course solidaire au profit de l'association des enfants de la Lune.



Pour finir l'année scolaire, les dromignons ont ensuite quitté leur Revermont pour les côtes méditerranéennes et Sausset-les-Pins où durant leur semaine de classe de mer ils ont pu goûter, entre autre, aux joies de la voile.

Après les vacances, les Dromignons ont repris les chemins de l'école avec un effectif stable : 17 Dromignons fréquentent l'école cette année.

En septembre, les Dromignons ont de nouveau participé à l'opération "Nettoyons la nature".

Enfin, 2017 s'est terminée avec le traditionnel marché de Noël organisé par le sou des écoles. Les élèves ont encore connu le succès avec leurs couronnes de Noël fabriquées par leurs soins, ceux de Pascale et ceux des parents. Il y a également eu le traditionnel repas de Noël à la cantine.

Pour le périscolaire, encore beaucoup de variétés cette année. Un grand merci à Pascale pour son investissement et son professionnalisme. Un grand merci à tous les bénévoles (parents, associations, habitants de Drom et même élèves !...) qui font de ce temps périscolaire un temps de qualité. Un merci particulier à Sousanna, Mme Porrin et Mme Peronnet qui ont, pour leur part, fait de nombreuses interventions.



Pour conclure, je voudrais une nouvelle fois remercier tous ceux qui œuvrent à la vie de l'école : Sou des écoles, municipalité, habitants du village... C'est grâce à vous tous que notre belle école peut continuer à fonctionner et à vivre.

FETE DE DROM

En 2017, la fête de Drom a été repoussée d'une semaine en raison de la traversée de notre commune par le Rallye du Suran les 22 et 23 septembre. Nos festivités se sont donc déroulées les 30 septembre et 1<sup>er</sup> Octobre. Comme chaque année, les traditionnelles galettes des pompiers ont rencontré un franc succès.

Le dimanche après-midi, notre défilé de chars était entraîné par « los Bricolos », une banda originaire de la Bresse et du Val-de-Saône.



Le samedi soir, le groupe TIAB s'est produit à la salle des fêtes. Baptiste et Etienne, de jeunes musiciens du village accompagnés par Isaac et Mahaut ont ravi leur public avec un programme de variété pop rock.



Le cancer du sein cause le décès de milliers de femmes en France et dans le monde. Tous les ans, grâce au dépistage, plus de 50 000 nouveaux cas sont détectés sur le territoire (dans le monde, le chiffre s'élève à presque 2 millions). Le cancer du sein reste le cancer le plus répandu après celui de la prostate chez l'homme. Certains cas de cancer du sein ont aussi été détectés chez l'homme.

Ce cancer se traduit par l'augmentation de cellules qui forment une tumeur. Les cancers du sein n'évoluent pas toujours de la même façon chez les patients. Il peut rester dans le sein en lui-même ou bien s'étaler vers d'autres organes. Plus de 10 000 décès par an sont à déplorer en France (520 000 dans le monde).

D'années en années, le taux de mortalité

diminue mais reste malgré tout conséquent. C'est le cancer qui tue le plus de femmes en France. Grâce aux progrès des différentes thérapies, comme la chimiothérapie, la radiothérapie, la chirurgie ou bien l'hormonothérapie, le cancer du sein peut être freiné en quelques années, quelques mois, ou bien encore peut être vaincu. Plus le cancer est détecté tôt, plus les chances de guérison sont augmentées. C'est pourquoi dès 50 ans, les femmes bénéficient d'un dépistage gratuit dans les centres de mammographie, et cela tous les 2 ans jusqu'à 74 ans.



La campagne d'Octobre Rose est tout d'abord une campagne d'information, de communication, qui permet de lever les tabous liés à la maladie. Beaucoup de femmes atteintes d'un cancer du sein ont eu ce sentiment un jour, d'être rejetées inconsciemment par le monde qui les entoure. La méconnaissance de cette maladie par le grand public est source de méfiance vis-à-vis des malades. Ainsi cette campagne permet de libérer les incompréhensions, de délier les langues, et d'aider les femmes à retrouver confiance en elles pour avoir le courage d'avancer.

A Drom, la campagne d'Octobre Rose s'est déroulée par de l'affichage en mairie, puis par des panneaux aux formes féminines avec des écharpes de laine rose tricotées à la main par des bénévoles convaincus que la campagne de sensibilisation est encore plus forte quand la créativité peut être partagée avec les habitants. Et qui sait, l'année prochaine, d'autres bénévoles pourraient participer aussi à cette campagne.



**28/01/2017 - FONDUE**



**9/02/2017 - Mardi gras des dromignons**



**6/03/2017  
Tornade à Drom**



**14/03/2017 - Sortie ski à Giron  
pour les Dromignons**



**18/03/2017 - Mise en place des arbustes  
sur le coteau de la place**

**9/04/2017 - La petite et la grande Bisous**



**14/04/2017 - Théâtre des Dromignons**



**9/04/2017 - Les classes en 2 et 7**



**16/04/2017 - Pompier de Drom sur le podium**

8/05/2017 - Comémoration



20/05/2017 - Spectacle musical des Dromignons à Treffort

10/06/2017 - Inauguration du chemin buissonnier



16/06/2017 - Marché des connaissances des dromignons



Classe de mer à Sausset les Pins des dromignons



2/07/2017 - Inauguration de l'escalier du tunnel de Drom



30/08/2017 - Les colporteurs



7/07/2017 - Course dans Drom  
au bénéfice des Enfants de la lune

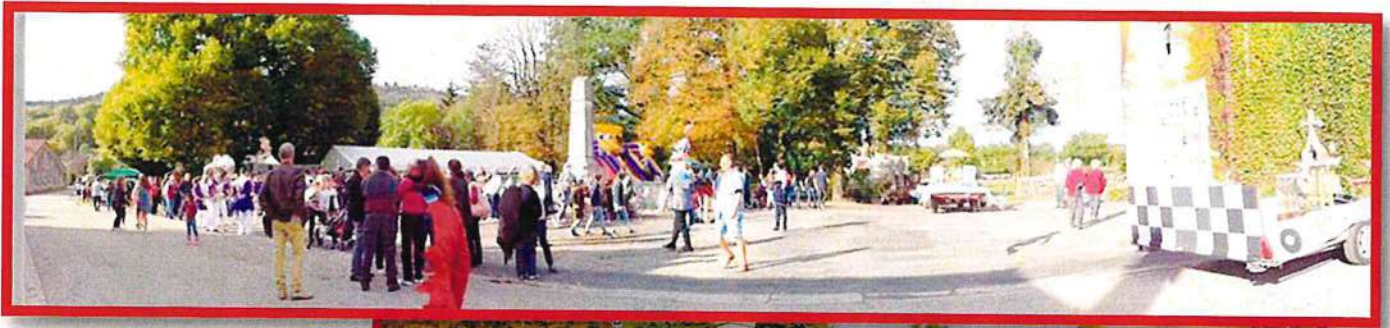


16/9/2017-Cirque

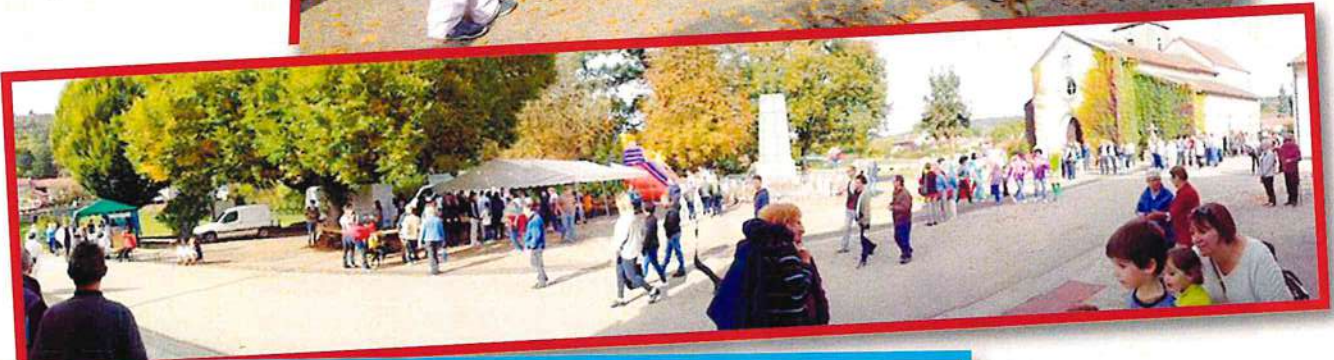


20/07/2017 - Les jeudis du Revermont  
avec le groupe Ceux d'en haut





1/10/2017  
Fête de la Saint Thyrese



8/10/2017 - Les radiuses  
en fanfare à Drom

19/11/2017  
Les anciens de Drom  
chez Tissot





25/11/2017 - Inauguration de l'espace multi jeux



15/12/2017 - Vente  
de couronnes  
de Noël  
et vin chaud



16/12/2017  
MUSIKAR



17/12/2017 La sainte Barbe

**2017 : DEUX ARRIERE-ARRIERE-GRAND-MERES A DROM**

En septembre, les deux doyennes de notre village se sont vues attribuer le plus haut grade familial.

C'est Rolande Guillemot, 93 ans, qui a la première reçu cette satisfaction avec l'arrivée d'Agathe Contat le 7 septembre 2017. Cette arrière-arrière-petite-fille est la fille de Tristan Contat, 29 ans, lui-même le fils de Florence Blatrix Contat. Quant à l'arrière-grand-mère, il s'agit de Michèle Blatrix, ancienne secrétaire de mairie du village.



Notre doyenne, Simone CARRIER a eu le bonheur de connaître son arrière-arrière-petit-fils, Liam Dérognat Poncet le 9 septembre 2017. Il est le fils de Laëticia Poncet, 26 ans, et le petit-fils d'Isabelle Poncet. Toutes deux exercent leur activité professionnelle dans l'entreprise familiale MGP à Drom. Jacqueline Carrier, l'arrière-grand-mère est à leurs côtés ; elle a été agricultrice à Drom aux côtés de son mari Daniel Carrier, ancien chef de corps des Sapeurs-pompiers de notre commune.



Les deux jeunes grand-mères, conscrites, qui ont toutes deux grandi à Drom, sont aussi conseillères municipales. Souhaitons à ces bambins et à leurs familles beaucoup de joies à venir !

**TORNADO**

**Un événement climatique majeur.**

Lundi 6 mars 2017 à 14h14, un phénomène exceptionnel dû à la conjugaison de la tempête Zeus et de la formation d'une tornade s'est produit sur notre village.

Ce jour-là, Drom a été la cible d'une véritable tornade : un tourbillon dont la vitesse est estimée à 200km/h a formé un couloir et a tout ravagé sur son passage.

On dénombrait de nombreux dégâts matériels mais heureusement un seul blessé léger. La tornade a surpris tous les habitants présents chez eux ce jour-là. Toitures arrachées, boîtes aux lettres déchiquetées, arbres arrachés et déportés sur plusieurs dizaines de mètres, taules envolées, piscines écrasées, fils arrachés ; le spectacle de cet après-midi-là était celui de la désolation.



La zone la plus impactée sur le secteur Est de notre commune a été immédiatement sécurisée afin de prévenir un sur-accident. Les interventions des secours et des charpentiers ont été déclenchées (4

entreprises de charpente intervenant en même temps sur notre commune) afin de parer au plus urgent.

Les interventions des concessionnaires de réseau se sont ensuite succédé afin de dégager les arbres à terre, réparer les câbles d'alimentation électrique et les télécommunications.

Le département de l'Ain a enregistré à 18 h 00, ce jour-là, jusqu'à 12 000 foyers privés de courant dans divers endroits.

La Mairie a fait une demande « d'intention » de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à la Préfecture mais le service interministériel de défense et de protection civile

(SIDPC) nous a indiqué que ce phénomène n'entrait pas dans le champ d'éligibilité à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.



**Paul BONNET**

Le lendemain du dix-huit décembre 2017, la triste nouvelle du décès de Paul BONNET s'est vite répandue dans le village et aux environs. Nous le savions bien fatigué ; ses aller-retours en milieu hospitalier, de plus en plus rapprochés, nous faisaient prendre conscience d'une dégradation insurmontable de son état de santé.

En novembre dernier, il n'avait pas pu se rendre au traditionnel repas des anciens, organisé par la commune. Rendez-vous qu'il ne manquait pourtant jamais.

Paul BONNET a été une figure du village. Il s'est beaucoup impliqué dans l'action communale. Elu à l'âge de vingt-sept ans, en 1959, il fera six mandats, dont trois mandats d'adjoint, pour finir en 2001. Un homme volontaire et très présent dans ses missions de conseiller municipal et d'adjoint.

Il avait à cœur le travail propre, bien fait, soucieux de modernité dans les équipements, tout en respectant le travail de nos prédécesseurs élus. Il était à l'écoute des idées proposées et exprimait son avis souvent de manière franche, et sans détour.

Le sujet des chemins et des bois communaux lui tenait particulièrement à cœur, montrant, ainsi, ses profondes racines à DROM.

Engagé dans le Corps des Sapeurs-Pompiers de DROM, il y a beaucoup œuvré, ainsi que dans l'amicale.

Il était présent lors de la Sainte Barbe, le neuf décembre dernier. Affaibli, il avait tout de même tenu à participer au repas, organisé par l'amicale des Sapeurs-Pompiers.

La municipalité transmet à toute la famille et proches, ses chaleureuses et affectueuses pensées.



**CALENDRIER DES MANIFESTATIONS**

**JANVIER**

**Samedi 27 :**

*Fondue du Sou des Ecoles*

**MARS**

**Dimanche 25 :**

*Passage à l'heure d'été*

**AVRIL**

**Vendredi 7 :**

*Spectacle de l'École*

**Dimanche 8 :**

*Course Cycliste La Bisou*

**Dimanche 29 :**

*25<sup>ème</sup> bourse d'échange de l'ARCMA*

**MAI**

**Mardi 8**

*Cérémonie au monument*

**Dimanche 27**

*32<sup>ème</sup> Triathlon de Bourg-en-Bresse*

**JUIN**

**Vendredi**

*Marché des connaissances des Dromignons*

**JUILLET**

**Jeudi 19 :**

*Concert au lavoir, jeudis du Revermont*

**SEPTEMBRE**

**Samedi 22 :**

*Rallye du Suran*

**Samedi 29 et Dimanche 30 :**

*Fête de Drom*

**OCTOBRE**

**Vendredi 12 à Dimanche 14 :**

*Rencontres de l'AGEK*

**Dimanche 28 :**

*Passage à l'heure d'hiver*

**NOVEMBRE**

**Dimanche 11 :**

*Cérémonie au monument*

**Samedi 18 :**

*Tartiflette de l'ADMR à Simandre*

**Samedi :**

*Repas des anciens*

**DÉCEMBRE**

**Samedi 8 :**

*Ste Barbe*

**ETAT CIVIL**

**Naissances :**

STOHR Faustine le 4 juillet 2017

DEROGNAT Liam Junior

le 9 septembre 2017

MONNET SPILMANN Chloé

le 3 octobre 2017

MOCQUET MOLICARD Edgar

le 14 novembre 2017



**Mariage :**

GUILHE Nathalie et DELIVERT

Jean-Louis le 30 juin 2017



**Décès :**



BONNET Paul

le 18 Décembre 2017

**SOU DES ECOLES**

L'école pour cette année 2017 regroupait 12 familles soit 16 enfants, toujours rassemblés autour de Mr Turpin !! Le Sou des écoles comme chaque année a organisé plusieurs manifestations afin de participer au financement du voyage scolaire de fin d'année. En effet, les Dromignons ont pu tous partir avec la participation du Sou des écoles, des parents et de la mairie à Sausset les pins en classe de mer une semaine. Les enfants ont pu découvrir la mer et ses trésors, faire du petit voilier...

Le Sou des écoles a ensuite de nouveau cuisiné pour un plat à emporter en avril. Cette année les habitants de Drom et des alentours ont pu donc voyager autour d'un plat brésilien.

En juin, les parents géraient un barbecue et une buvette autour du marché des connaissances des enfants. Des jeux d'extérieur étaient présents pour divertir les petits et les plus grands !! Les enfants ont pu nous faire découvrir alors des chorégraphies apprises en temps périscolaire avec une maman bénévole. Lors de la St Thyse les parents ont aidé les enfants à réaliser leur char, cette année sur le thème de la préhistoire. Les enfants se sont alors transformés en « Dromagnons ». Les visiteurs se sont ensuite ravitaillés à la buvette tenue par les parents.

Nous participons tous au maintien de cette classe « unique », de la garderie et de la cantine. Merci à tous. S. Corretel

Il gère aussi la cantine, participe aux projets de l'école et gère une salariée (avec le soutien financier de la mairie) Pascale Borget responsable de la garderie/cantine.

Comme intervention, vous avez pu retrouver d'abord le Sou des écoles à sa traditionnelle fondue comtoise fin janvier. Uniquement au comté, cette délicieuse fondue était alors cuisinée et servie par les parents. Les plus chanceux ont pu repartir avec des lots gagnés lors de la tombola organisée au cours de la soirée !

Noël approchait : les personnes intéressées pour l'achat d'un sapin pouvait se rendre à St Just chez Mr Mollard qui reversait alors une participation au Sou des écoles. Des couronnes ont été confectionnées toujours au bénéfice des enfants, et vendues autour d'un bon vin chaud ! Et pour bien finir l'année, les gourmands pouvaient se réunir autour des enfants et savourer avec eux pour le repas de Noël. Le père Noël avait alors laissé un cadeau commun pour la classe !



**CINEMA RURAL**

**Diversification et progression**

Pour la troisième saison en numérique, le **Cinéma rural itinérant** Bresse Revermont a confirmé sa progression à Drom avec 264 entrées au fil des quatorze programmations (214 pour la saison 2015/2016), soit une moyenne de 19 spectateurs par film.



Des nouvelles expériences sont tentées : l'année 2017 a ainsi commencé par un partenariat avec différentes structures pour organiser un « ciné/débat » autour de la projection du film « Demain ». Ce documentaire traite successivement de l'alimentation, l'énergie, l'économie, la démocratie et l'éducation en partant à la rencontre d'expériences originales et reproductibles tout autour de la planète. L'entrée était alors offerte par la caisse locale du Revermont de Groupama, et de sympathiques échanges ont suivis.



De plus, dans le cadre des « T.A.P. » (Temps d'Activités Périscolaires), des séances supplémentaires sont organisées avec la participation du Sou des Ecoles. Les Dromignons ont ainsi pu regarder « Ballerina », en mars, et « Casse-noisette 2 », en décembre.



Désormais, en début de séances, ce n'est plus une seule bande annonce qui est diffusée, mais, si possible, celles de tous les prochains films à l'affiche dans la vallée.



Enfin, l'information sur la programmation se généralise par internet, avec envoi de courriels : il suffit de confier son adresse !

Une nouvelle commune s'est aussi jointe au circuit : La Tranclière, qui projette le dimanche en fin d'après-midi.

**Le cinéma, à Drom, c'est le lundi soir, une semaine sur trois, de septembre à juillet, pour 3 € la séance (1,50 € jusqu'à 14 ans).**



## SAPEURS-POMPIERS : UN NOUVEAU CHEF DE CORPS

Pour le Corps de Première Intervention (« CPI ») : l'année 2017 a commencé dès le petit matin du 1er janvier, par une opération de sauvetage d'une vache, tombée dans une fosse à lisier. Début mars, suite aux dégâts causés par la tornade, les volontaires étaient aussitôt à pied d'œuvre pour sécuriser le secteur dévasté de l'Enclos, et apporter de l'aide aux sinistrés. Dans le courant de l'année, on dénombre encore six autres interventions : quatre secours à personne, un incendie, et deux opérations diverses. Mais, cette année encore, on note aussi des accidents sur la voie publique pour lesquels le SDIS envoie des unités extérieures. Ainsi, début août, faute de signaleur, c'est quand même un ancien pompier de Drom qui doit intervenir pour dévier la circulation en amont du sinistre !



En matière de personnel, le sapeur Loïc Presti a terminé sa formation initiale et reçu son galon de première classe. Mais, engagé par ailleurs au Centre de Secours du Suran, il continue de se former pour l'utilisation des équipements spécifiques à cette structure. Au parcours sportif, Loïc s'est, de plus, qualifié pour les épreuves départementales.

Au cours de l'année, des sessions de recyclage sont organisées avec une compagnie voisine, ou certaines des manœuvres avec le centre de secours.



(les volontaires de Drom ont emprunté des véhicules du SDIS !)



En octobre, grâce à la mise à disposition gracieuse d'une maison d'habitation par une famille de Drom, les volontaires ont pu s'entraîner dans des conditions proches de la réalité.



Par ailleurs, **trois nouveaux volontaires** sont en cours d'intégration au CPI, habitant la vallée depuis sept ans : Guillaume, Julie et Camille Leduc ; cette dernière avait déjà entamé une formation de jeune sapeur-pompier il y a quelques années dans son Nord natal.



Enfin, 2017 marquera aussi un nouveau tournant dans la vie de la compagnie. En effet, le sergent Bruno Aviet a souhaité arrêter



sa mission de chef de corps. Incorporé en 2001, ce dernier avait pris le commandement du CPI en 2008, après la démission de son prédécesseur. Il a fortement contribué à en améliorer l'équipement et le niveau de compétences des bénévoles. On lui doit ainsi l'acquisition et l'aménagement du véhicule actuel, opérationnel pour toutes les interventions locales, l'intégration de nouveaux volontaires, l'organisation et le suivi de leur formation, le rajeunissement des effectifs et leur remotivation. Il laisse à son successeur un outil performant au service de la population et, si le Sergent Bruno Aviet n'en assure plus le commandement, il reste toutefois dans la compagnie où il sera un des éléments clés pour le nouveau chef.

Le **sergent Anthony Poncet** a alors pris les rênes du CPI. Engagé depuis l'année de ses 16 ans, il s'est immédiatement investi dans toutes les formations nécessaires pour rapidement être un sapeur opérationnel. Par ailleurs, il fait aussi partie des effectifs du corps départemental (le « SDIS » : Service Départemental d'Incendie et de Secours) dans le cadre d'un « double engagement » au Centre de Secours du Suran. A 29 ans, Anthony prend ainsi la responsabilité des pompiers de son village natal au même âge que le Lieutenant Daniel Carrier, son grand-père, qui avait, avant lui, passé plus de 40 ans dans cette unité dont 32 en tant que chef de corps. Encore plus loin, on peut rappeler que le premier chef de corps de cette unité, lors de sa création en 1865, était le sous-lieutenant Hyppolite Carrier ! Dans la famille Carrier/Poncet, le nouveau sergent représente donc la sixième génération consécutive de volontaires au service des premiers secours à la population.



## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

En 2016, on fêtait les 20 ans de la bibliothèque.

En 2017, voilà que le doute s'installe quant à la durée de vie de celle-ci suite à la réunion de présentation de la nouvelle convention entre la commune et le département.

En effet, la nouvelle convention proposée par le Département impose des contraintes supplémentaires, dans les domaines suivants:

- Surface de la salle de lecture à adapter.
- Doublement de la plage d'ouverture au public.
- Suivi obligatoire d'une formation pour un bénévole de la structure.
- Suppression de la livraison par le bibliobus qui nous impose d'aller chercher les livres sur le site, par nos propres moyens.
- Création d'un crédit d'acquisition de document de 0.50 € minimum par habitant.

La commune rédigera un courrier à M. le Président du Conseil Départemental, pour indiquer que ces contraintes sont trop lourdes pour notre structure et menacent sa pérennité.

Cette année déjà, les bénévoles avaient dû s'adapter à des changements d'organisation.

Les habitués ont pu cette année encore profiter de la disponibilité des livres en tous genres.



## AMICALES RÉUNIES DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES DE LA VALLÉE DU SURAN



Cette année encore, les collectes effectuées dans la vallée ont rencontré un vif succès. A chaque fois, ce sont entre 50 et 60 personnes qui ont pris de leur temps pour donner cet « or rouge » si important (176 donneurs en 3 collectes).

6 nouveaux donneurs, une fois leurs appréhensions dépassées, ont été accueillis au cours d'une de nos collectes. Nous gageons, qu'une fois ce premier pas franchi, ils renouvelleront leurs dons...

10 donneurs se sont vus remettre un diplôme en reconnaissance de leurs multiples dons.

Certains membres de l'Amicale ont participé à l'Assemblée Générale de l'Union Départementale à Certines.

En Mai et Juin, les interventions dans les 4 écoles de la Vallée ont permis de sensibiliser les enfants de CM1 et CM2 à la nécessité du Don.

Début Octobre, notre randonnée d'Automne s'est déroulée à Hautecourt et ses environs. Elle a permis de sensibiliser les marcheurs à l'importance du Don tout en découvrant la Vallée de l'Ain.

**Rappelons que pour pouvoir donner son sang, il suffit simplement d'avoir 18 ans et l'envie d'aider ou de sauver son prochain.**

**Notre randonnée annuelle aura lieu à Chavannes sur Suran, le dimanche 30 Septembre.**

## A.R.C.M.A

L'ARCMA (Association Revermontoise pour la Conservation des Mécaniques Anciennes) a pour objectif la sauvegarde du patrimoine mécanique et plus particulièrement régional.

Cette année 2017 a été particulièrement faste avec une augmentation remarquable du nombre de membres actifs et une grande réussite dans le déroulement des diverses manifestations.

La Bourse-Expo du 30 avril sur le thème des mécaniques anglaises et américaines a été une réussite avec un soleil radieux après deux années « humides » et a attiré de très nombreux visiteurs. Comme chaque année, la cour d'école abritait motos et autos et la doline le matériel agricole.



Le 27 août, jour de la vogue de Meillonas, le local de l'ARCMA ouvrait ses portes pour la visite de ses collections. L'association a également participé à la journée santé du 17 septembre, avec l'exposition de véhicules anciens et l'ouverture de l'atelier. Pour la manifestation « on roule pour Rémi », les amateurs, petits et grands, ont pu découvrir le plaisir de rouler en véhicule ancien.

Les Radiuses (vieux cyclomoteurs, mobs et pétrolettes d'antan) ont parcouru le Revermont le 8 octobre avec une pause casse-croûte à Meillonas.

Au niveau des activités plus pratiques, les nombreux carreaux cassés du local ont été changés et les réparations d'engins suivent leur cours sans faiblir (voiturette électrique Mors, automobile Renault Celtaquat, moto 250 Terrot...)

**Pour 2018, dans les projets à venir, la Bourse-Expo sera organisée le 29 avril sur le thème des mécaniques italiennes. Dans les nouveautés, un projet « journée mob » organisée à Meillonas est en cours d'élaboration et prévue le 9 septembre.**

Tous les membres de l'association remercient la municipalité pour son accueil et sa bienveillance pour l'organisation de ses activités.

## FLEURISSEMENT



Comme chaque année, le Comité de fleurissement a œuvré pour fleurir notre village.

L'achat des plants et du terreau est financé par la commune. Les bénévoles du Comité assurent les plantations, l'arrosage, le nettoyage et l'arrachage des plantations en fin de saison. Le fleurissement de notre commune est peut-être modeste mais il contribue à apporter des notes de couleurs et à rendre plus agréable notre environnement.

Nous adressons un grand merci aux bénévoles qui répondent toujours présent et nous faisons aussi un appel aux personnes qui souhaitent se joindre à nous.

## ADMR DES DEUX VALLEES

- Ménage et repassage
- Portage de repas
- Garde d'enfants
- Soins infirmiers à domicile
- Aide à la personne
- Téléassistance Filien ADMR
- Garde de jour et de nuit



ADMR

Facilitez-vous  
la vie

Atelier mémoire à Simandre en juin 2017

2016	Nombre d'heures d'interventions Heures	Portage de repas Quantité	Télé-assistance Nombre
Activité du secteur des Deux Vallées	<b>29 132</b>	<b>7 032</b>	<b>36</b>
Activité sur la commune de DROM	<b>988</b>	<b>518</b>	<b>1</b>



Au cours de l'année, l'ADMR des Deux Vallées a continué à travailler sur l'amélioration de son offre de services. Tout d'abord, notre territoire s'est étendu au secteur d'Izernore et nous collaborons avec la commune afin d'y installer une permanence et trouver des bénévoles.

Le service « Portage de repas » a lui aussi évolué. En effet, notre prestataire Bourgogne Repas a étendu sa gamme de propositions de repas afin de satisfaire au mieux les demandes des clients.

Du côté des animations, ce service lancé fin 2015 se professionnalise. A chaque après-midi une vingtaine de personnes sont présentes. Il est sous la responsabilité d'une animatrice qui oeuvre afin de trouver des financements notamment auprès du Conseil départemental afin de pouvoir continuer à « rompre la solitude en créant du lien social ».

Dates à retenir 2018 :

- Jeudi 31 mai 2018 - Assemblée générale à Simandre
- 17 novembre 2018 - Soirée spectacle à Villereversure
- 18 novembre 2018 - Vente de tartiflettes à emporter

Notre association est composée d'équipes de bénévoles et de salariés. Elle souhaite accueillir de nouveaux bénévoles pour continuer à animer son projet associatif. Rejoignez-nous !

ADMR du secteur des Deux Vallées - Maison des Services 95 place du Monument 01250 VILLEREVERSURE  
Tél / Fax. : 04 74 51 86 77 - Mail : [adeuxvallees@fedo1.admr.org](mailto:adeuxvallees@fedo1.admr.org) Secrétariat : Véronique PHILIBERT - Laetitia PERRODIN

## CLUB DE L'AGE D'OR

Si vous êtes retraités, que vous souhaitez passer de bons moments à jouer aux cartes, au scrabble etc., venez nous rejoindre le mercredi après-midi à la Salle Polyvalente de Drom.

Tout au long de l'année, nous organisons diverses manifestations : crêpes pour la fête de Drom, journée champêtre ainsi qu'un voyage d'une journée pour clore la saison, pour 2018 ce sera la Haute-Savoie ou la Drome.

Nous sommes très accueillants.



## IL Y A 100 ANS... LE 20 JUILLET 1917, À L'ÂGE DE 63 ANS, DÉCÉDAIT À DROM LE DOCTEUR HIPPOLYTE ALBERT GAILLARD.

### Place Docteur GAILLARD à DROM...

Nous l'apprécions pour son côté agréable et sa situation parfaite. Mais savez-vous depuis quand elle existe et qui était celui qui lui a donné son nom ?



**Hippolyte Albert GAILLARD est né à Drom le 28 novembre 1853.**

Il est le fils unique de Claude Benoît Hector GAILLARD et de Marie Caroline GOUILLOUX.

Il effectue ses études secondaires au collège de BELLEY, puis ses études supérieures à l'Université de Lyon. Il est admis en Bac ès Lettres le 13 septembre 1871, et en Bac ès Sciences le 11 août 1872.

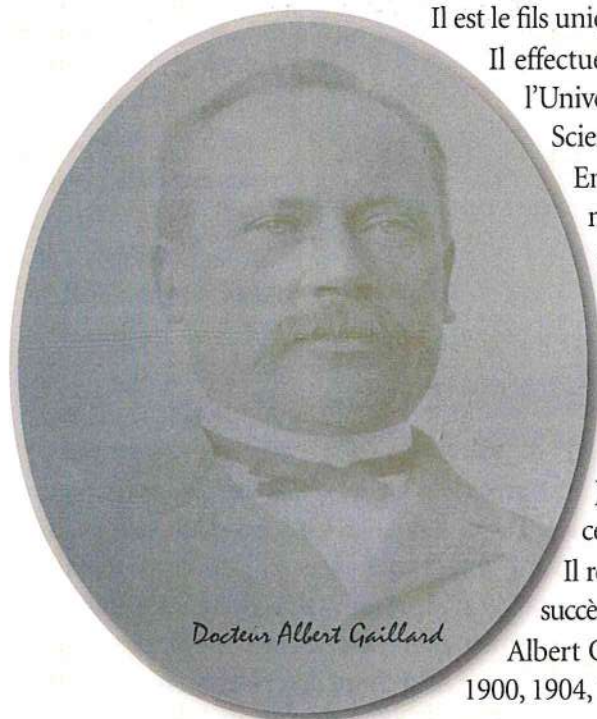
En 1873, à l'âge de vingt ans, il effectue son recensement militaire dont le rapport nous indique que sa taille est de 1.69 m et qu'il est « classé » aux services auxiliaires<sup>1</sup>.

Il passe ses examens de fin d'année à Lyon le 7 août 1875. Son examen d'admission au Doctorat aura lieu à la faculté de médecine de Montpellier le 30 novembre 1876. Le 28 juin 1878, il soutient une thèse sur "Réflexions sur une épidémie de goitre survenue à la caserne du palais des Papes à Avignon (1877)" à l'Hôpital de Montpellier et obtient alors son Doctorat<sup>2</sup>.

Jeune diplômé, il exerce à l'hôpital de Nantua. Il réside quelques années dans cette ville et il s'y marie le 27 avril 1885 avec Marie Alix CHENAL.

Il revient à DROM en 1886 exercer la Médecine. Le 25 avril 1886, il sera élu Maire et succèdera ainsi à son grand-père, Hippolyte GOUILLOUX, décédé au cours de son mandat.

Albert GAILLARD sera réélu Maire de Drom aux élections de mai 1888, 1892, 1896, 1900, 1904, 1908, 1912<sup>3</sup>.



Au début de son mandat, il aura la charge de finir les travaux de construction du bâtiment actuel mairie école, avec beaucoup de soucis de trésorerie pour régler les factures de l'entreprise qui réalisa les travaux (entreprise DAUGAT de Chavannes/Suran). La réception définitive aura lieu fin 1886. Une extension avec le préau nord sera envisagée en 1902 et réalisée en 1904 puis une autre en 1912.

En cette fin de 19<sup>ème</sup> siècle, l'alimentation en eau de notre village sera encore et toujours la préoccupation majeure. Des épidémies de fièvre typhoïde à répétition dans le village, dues à des carences en eau potable, font que ce sujet devient vital pour la population. De la poudre est achetée, par la commune, pour faire des prospections, à l'explosif, dans la montagne. Il faut absolument trouver des sources capables de pourvoir aux besoins du village. Avec des finances très limitées, la commune venant à peine de terminer les travaux de construction de nouveaux bâtiments, l'Etat ne donne pas de suite favorable aux demandes d'aide pour cette prospection (Séance du Conseil municipal du 15 mars 1892). Le poste de Garde-Champêtre fut même suspendu un moment pour faire des économies et retrouver de la trésorerie! Les coupes de bois font aussi l'objet d'une grande attention, car la vente de bois représente, alors, une source de revenus substantiels. Tout fait l'objet d'une vente : le bois de service, le bois de chauffage, la charbonnette, les fagots.

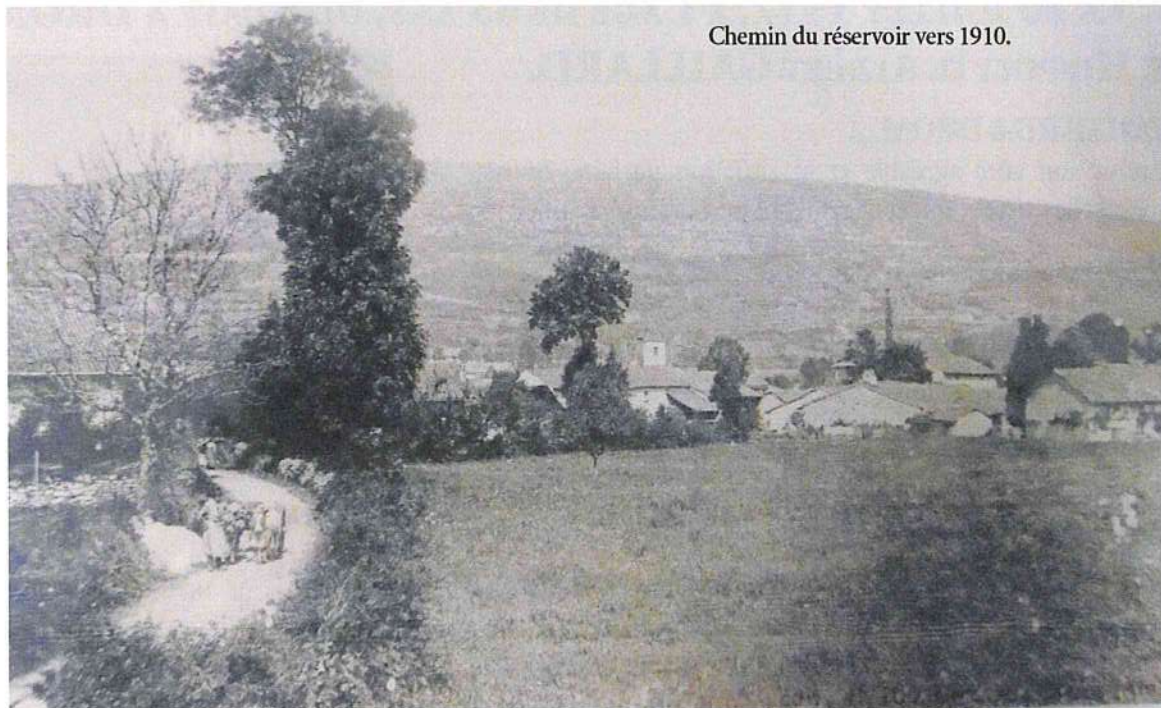
Le 19 juin 1892, le Conseil Municipal délibère pour acheter une source et construire un petit réservoir, à l'est du village.

L'approbation du projet, par le Préfet, est reçue le 10 octobre 1892. Il faut attendre le 26 mars 1893 pour que les formalités d'achat de terrain soient terminées. Un emprunt est alors contracté par la commune, pour financer les travaux de création d'un réseau de canalisation, fontaines et de réserve d'eau. Une réception partielle aura lieu le 19 août 1894, les essais montrent que le fonctionnement est satisfaisant, mais l'autonomie est très limitée. Les deux bornes fontaines installées sont du type « Ville de Lyon ». La réception définitive sera accordée en mars 1895.

Les sécheresses de 1906, qui obligent à aller chercher l'eau à Meillonas, relancent le sujet récurrent de l'approvisionnement en eau et conduiront au creusement du puits de Fay. Une étude sera menée pour construire une canalisation du puits de Fay jusqu'au village, mais l'Administration émettant des doutes sur la pureté de l'eau ne donne pas son accord. Une pompe sera installée et réceptionnée le 18 février 1909, pour amener l'eau de la nappe souterraine à la surface et ainsi pouvoir abreuver le bétail en période de sécheresse.

En juin 1912, de nouvelles prospections sont faites à l'explosif, au lit-dit « Javernaz », afin d'améliorer les performances des sources existantes. Des canalisations de drainage et de transport sont construites. En juin 1913, la construction d'un nouveau réservoir de stockage d'eau de 800 mètres cubes est décidé, à côté du réservoir existant, avec quatre nouvelles bornes fontaines réparties dans le village, plus un robinet communal destiné à la « Fabrique<sup>4</sup> ».

Chemin du réservoir vers 1910.



La route pour rejoindre Simandre avait un tracé différent de celui d'aujourd'hui, très accidenté. L'accès à Villereversure se faisait par la montagne de Javernaz, en passant par le hameau de Rochefort.

Le Conseil municipal alerte M. le Préfet en novembre 1902, pour faire part d'une situation « déshéritée » de la commune de Drom en matière de voies rapides de communication, de

chemin de fer et tramways dont elle est néanmoins contributrice à travers ses redevances et demande, en contrepartie, que le Département lui vienne en aide, suite à ses demandes d'avance de fonds pour préparer le projet de réseau télégraphique. Le projet d'un réseau téléphonique télégraphe est accueilli comme une modernité nécessaire au développement du village. Afin d'améliorer la desserte routière du village, un arrêté de mai 1903 portera la modification des alignements généraux de la traversée du village sur l'axe Ramasse-Simandre.

C'est le début d'un programme de modernisation des routes lancé par la commune. Divers endroits seront traités par la démolition de bâtiments gênants la libre circulation, ou l'achat de terrains pour élargir la route. Des travaux importants sont aussi lancés par la commune sur l'axe Drom-Rochefort, pour rejoindre plus facilement Villereversure.

C'est aussi l'époque d'une grande préoccupation pour la modernisation des voies de communication. Dans une séance de conseil municipal du 10 février 1891, le Maire Albert GAILLARD interpelle les autorités pour exposer que Drom se trouve à 2 heures de route de Ceyzériat et 45 minutes de Simandre, il indique que la commune de Drom aurait plus de commodités si une nouvelle Gendarmerie était construite à Simandre/Suran.

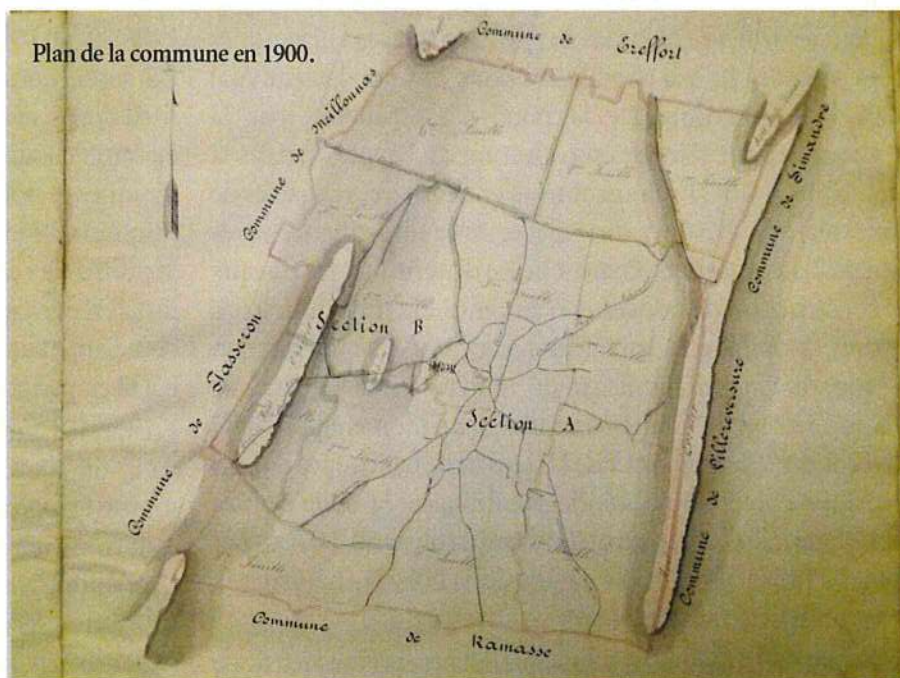
De même pour la desserte ferroviaire, qui n'a qu'un arrêt en gare de Ceyzériat, la demande est faite pour un arrêt des voyageurs en gare de Villereversure, plus accessible pour les habitants de Drom que Ceyzériat.

En 1899, la demande pour dépendre du bureau de Poste de Villereversure, au lieu de Ceyzériat, pour des raisons d'accessibilité, nous fait penser que la route pour rejoindre Ceyzériat devait être très compliquée à parcourir.

A cette époque, Drom ne possède, comme voie de communication, que des routes sinueuses, sans axe principal. La seule route principale, qui traverse le village, est celle qui vient de l'actuelle rue Hector CAILLAT et qui remonte rue du CAFE, elle était nommée « route de Drom à Simandre ». La route actuelle de la « montée des VIGNES », qui monte en direction des Combes et de la chapelle des Conches, n'existait pas.

L'axe principal de désenclavement « Bourg en Bresse - Oyonnax » qui passe au nord-ouest de la commune n'existait pas non plus, donc pas de route pour rejoindre Jasseron (D98). Il faut rejoindre le Col de France, descendre sur le hameau de « France » pour pouvoir, ensuite, rejoindre Jasseron ou passer par le hameau « Les Combes » !

Plan de la commune en 1900.



Le Docteur GAILLARD arrivant à MEILLONNAS du Col de France avec sa calèche vers 1905. (On peut se rendre compte de l'état des routes à cette époque). Il avait des patients sur le secteur de la commune de MEILLONNAS, il y effectuait de nombreux déplacements.



**En août 1909, la calèche et le cheval seront remplacés par une automobile DE DION BOUTON 8 ch, immatriculée 52-C4.**

En ces moments fortement troublés « politiquement », le Conseil municipal transmet par l'intermédiaire de M. le Préfet, un courrier pour exprimer son soutien, suite à l'horrible assassinat du Président de la République Sadi CARNOT, à LYON, le 25 juin 1894 et s'associe aux condoléances du Gouvernement Français, suite à la mort de l'Empereur de Russie Alexandre III le 1<sup>er</sup> novembre 1894.

En 1905, le bâtiment accueillant la « Fabrique<sup>4</sup> », situé dans le village, devenant trop vétuste, la commune cède un terrain afin d'établir ce qui deviendra la « Fruitière », de nos jours la fromagerie. En 1916, les anciens bâtiments et terrain de la « Fabrique », propriété de la commune, sont vendus aux enchères publiques.

En août 1914, Il faut organiser l'alimentation de quarante-quatre personnes évacuées de Belfort, en raison de la guerre, et arrivées sur DROM. En 1915 il faut aider les « paysans des régions envahies » avec le vote d'une aide destinée à fournir du matériel agricole.

En 1917, les réquisitions militaires s'imposent. M. Albert GAILLARD, lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 10 juin, doit mettre en place la livraison de trois têtes de bétail à la commission de ravitaillement, pour nourrir le front, et attribuer une juste indemnisation des propriétaires

qui ont fourni les animaux. Ce sera là, sa dernière réunion de Conseil municipal, car il décède un mois plus tard.

Le 20 juillet 1917 à 10 heures du matin, après une courte maladie, M. Hippolyte Albert GAILLARD s'éteint en sa demeure. Ses funérailles auront lieu à DROM le dimanche 22 juillet 1917 à trois heures de l'après-midi.

Il est remplacé dans son mandat de Maire par M. Modeste LARRUAT Adjoint.

Voilà le contexte dans lequel M. Hippolyte Albert GAILLARD a rempli ses fonctions de 1<sup>er</sup> magistrat de la commune de DROM, durant 31 ans.

Le journal « L'abeille du Bugey et du Pays de Gex » publiera le 29 juillet 1917 : DROM : « *Dimanche dernier, ont eu lieu, à DROM, les funérailles de M. le Docteur GAILLARD, depuis de longues années Maire de sa commune et Conseiller Général de l'Ain. MM. Le Préfet de l'Ain, au nom de l'administration, l'adjoint de DROM, au nom de la commune, le Docteur ALBERTIN, au nom du corps médical, Eugène CHANAL, au nom du Conseil Général, ont retracé la vie modeste, laborieuse du Docteur GAILLARD qui jouissait de l'estime générale.* »

### • Par ailleurs, lors de sa vie, M. Albert GAILLARD administre des biens familiaux.

En 1911, il rénove complètement la maison « GAILLARD » située rue du Café. Cette maison sera entièrement remaniée, elle est rallongée, rehaussée sur la base d'une maison déjà existante. Elle est dotée d'un imposant balcon en pierre, équipé d'un garde-corps en fer forgé réalisé par la ferronnerie JACQUET à Bourg en Bresse et d'un escalier extérieur monumental en pierre réalisé par les Etablissements BERTHOLLET de Villette. Cette spécificité lui vaudra, en son temps, le nom de « château ». Le Docteur en Médecine

Hippolyte Albert GAILLARD y installera, alors, son cabinet de consultation.

Il était décrit, par son confrère, le Dr BOLLET, « *comme un praticien diligent, dévoué, généreux et manifestait dans les conversations particulières, une finesse que sa modestie ne l'incitait pas à relever en public. Il préférerait se laisser ignorer, satisfait d'être toujours en règle avec la conscience et peu soucieux de vaine réclame, qu'il reconnaissait comme le moyen des natures impérieuses* ».

### • Il s'engage, également, au niveau du Département.

A cette époque, le contexte politique oppose les républicains anticléricaux aux libéraux conservateurs.

Il est élu Conseiller de l'arrondissement de Bourg, par le canton de Ceyzériat, le 1er août 1886, en battant le sortant Pierre-Marie Gaillard, notaire et maire de Bohas. Il est réélu le 31 juillet 1892 face à M. Cotton et le 28 juillet 1895 face à M. Bernard. Il démissionne le 8 août 1898 (suite aux nouvelles directives électorales), car il est élu conseiller général de Ceyzériat jusqu'en 1917, année de sa mort.

Apprenant son décès, A. Bernard (son rival lors des élections cantonales) écrira ce message dans le journal « Courrier du

Département » en juillet 1917 :

« *C'est avec une profonde émotion que j'apprends la mort de mon ami GAILLARD, conseiller général de Ceyzériat. Certes, entre nous il y avait des divergences politiques ; mais cela n'empêchait pas notre amitié d'être solidement scellée. J'avais pour GAILLARD amitié très grande, estime très profonde. Cet homme de bien, très dévoué à ses compatriotes, praticien se donnant tout entier aux soins de son petit coin de terre, avait légitimement conquis les sympathies de sa région. Il le méritait au plus haut degré. Gaillard était un très brave homme, un citoyen honorant grandement notre pays. C'est avec respect que tous s'inclineront devant sa tombe* »



Il y a 80 ans disparaissait Mme Marie Alix GAILLARD, épouse du Docteur Albert GAILLARD.



Mme Marie Alix GAILLARD née CHENAL à Champdor (Près d'Hauteville Lompnès) le 26 janvier 1863. Fille de Frédéric Jean CHENAL et de Marie Symphorienne MATHIEU. Elle restera à DROM, dans la demeure familiale, jusqu'à sa mort le 24 janvier 1937.

Femme très pieuse, elle dispense le catéchisme aux enfants de DROM, en sa demeure. Elle offre le goûter et distribue souvent des bonbons de pâte de coing. Elle se posera, également, en généreuse donatrice.

En 1920, elle fera une cession de terrain à titre gratuit à la commune « en vue d'établir une place publique pour l'emplacement d'un monument commémoratif aux enfants de DROM morts pour la France dans la guerre de 1914-1918<sup>5</sup>».

Au cours de sa séance du 22 juillet 1920, le Conseil municipal décidera :

« Comme témoignage de reconnaissance et pour rappeler toujours les noms de Mme GAILLARD de qui la générosité a été plusieurs fois appréciée, et de son mari mort prématurément pendant la guerre, profondément regretté à DROM, le Conseil municipal a décidé que l'emplacement du Monument sera dénommé : Place Docteur GAILLARD<sup>5</sup>».

Sans enfant ni héritier direct, à la mort de Mme GAILLARD, un vide-maison de la maison GAILLARD sera organisé drainant un nombre important de curieux et d'acheteurs, car la totalité des biens mobiliers sera vendue.

La gestion des biens immobiliers sera confiée à un administrateur, puis ces biens seront vendus aux locataires en 1947

Voilà la rétrospective de la vie de M. Hippolyte Albert GAILLARD, Docteur en Médecine à DROM, ainsi que de son épouse, et aussi d'une partie de l'histoire de notre village avec, entre autres, celle de notre **jolie place publique** que beaucoup nous envient...

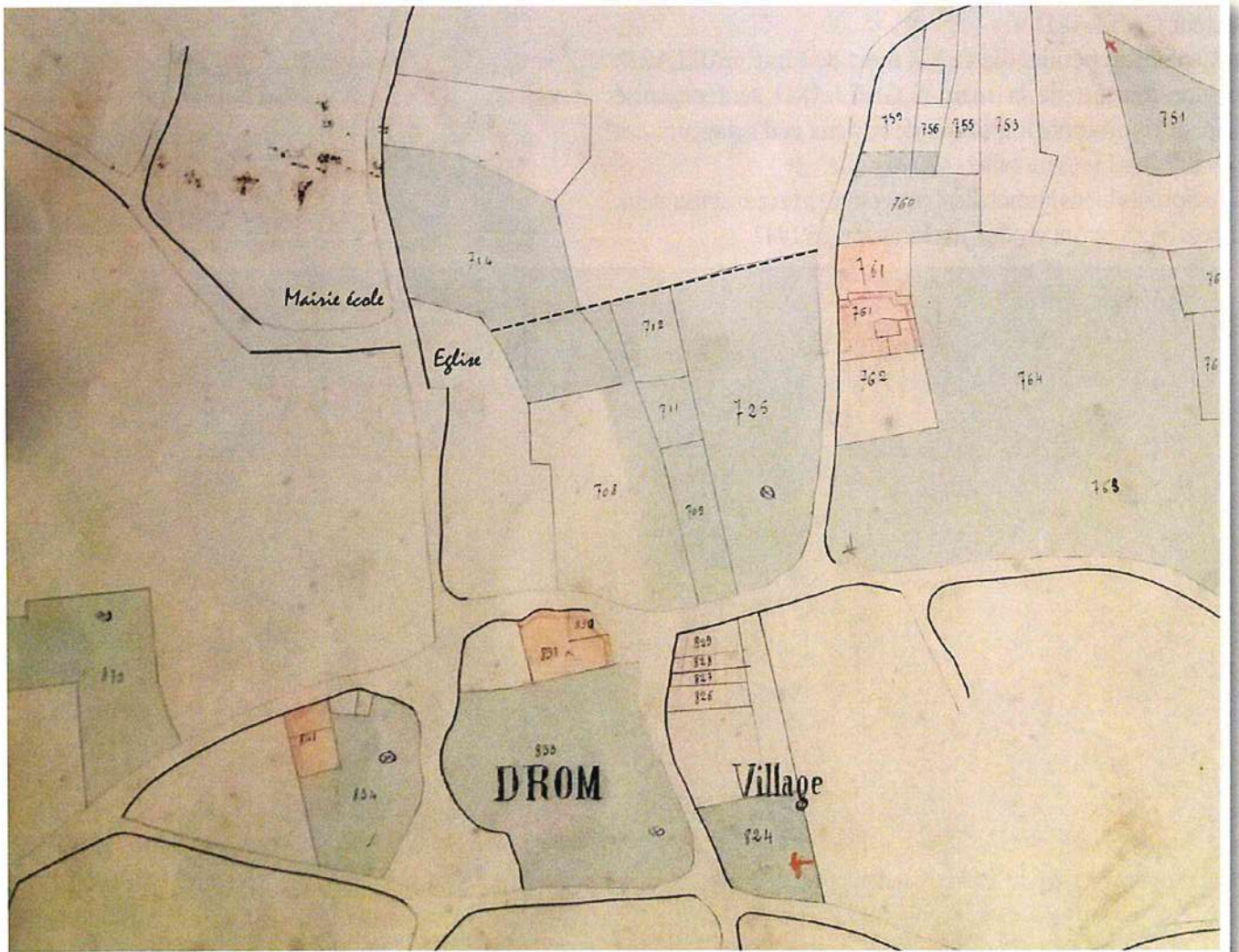


En reconnaissance de tous les dons effectués par cette famille, envers la commune de DROM, et pour marquer le centenaire de la mort du Docteur Albert GAILLARD, le Conseil municipal de DROM, dans sa délibération du 7 novembre 2017, a décidé, sur proposition de M. le Maire, « conformément à l'article R 2223-23 du CGCT, la commune prend à sa charge l'entretien du monument funéraire de la famille GAILLARD GOUILLOUX MARTIN, pour une durée indéterminée<sup>5</sup>».

Sur cet extrait, du relevé personnel et privé des propriétés du Docteur Albert GAILLARD de 1900-1901, nous voyons bien que la place publique n'existait pas et qu'à la place se prolonge la doline voisine.



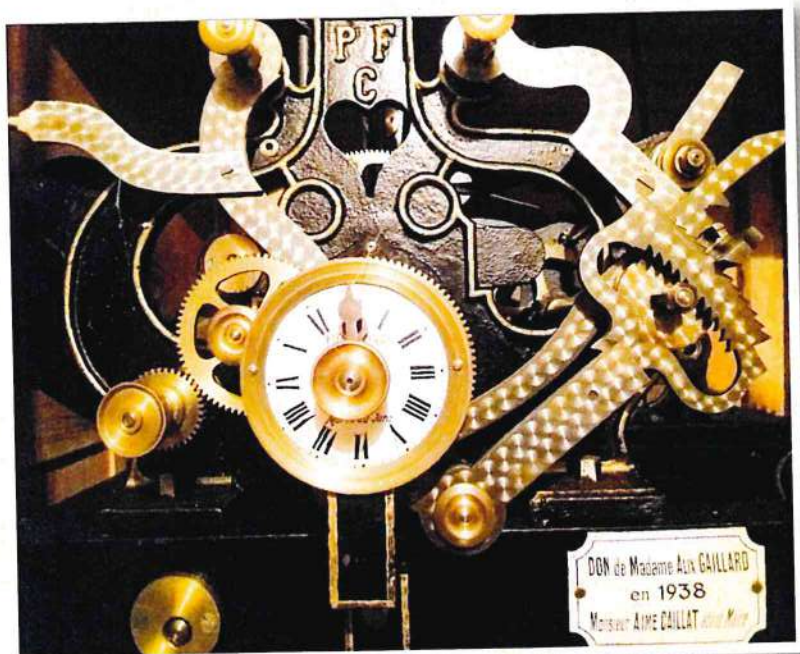
Il n'y a qu'un petit triangle de terrain devant l'entrée de l'église. Le chemin des Ecoliers n'existait pas non plus, il est représenté par un pointillé.



Sur cette photo datant d'avant 1920, on aperçoit, devant l'église, le mur qui délimite la propriété de Mme GAILLARD. Ce mur sera démoli pour créer la place Docteur GAILLARD.



Mme Alix GAILLARD fera don également, par disposition testamentaire, de l'horloge de l'église qui sera installée en 1938.



Mécanisme de l'horloge de DROM qui existe toujours, mais qui n'est plus efficient suite à un casse du système de remontée des poids. Le système rouage, rochet a été remplacé par un système « d'horloge-mère électronique radio synchronisée » début 2012.

### Remerciements :

- M. ALLOMBERT à Nantua.
- Maître LAURENT Jean-Henri (avocat à Nantua).
- M. LE GRAND Joseph (Association COUSAIN).
- Mme LENSAGNE Sabine (arrière-arrière petite nièce du Docteur Gaillard).
- M. MAILLE Gérard (ancien Maire de Nantua).
- Mme MARTIN Jacqueline.
- Mme MOREL GOUILLOUX Marcelle.
- Mme PINATEL Marie Claude.  
(arrière petite nièce du Docteur GAILLARD).
- Mme SORET CURNILLON Suzanne.  
(institutrice et secrétaire de Mairie à DROM de 1948 à 1954).

### Sources, photos & documents :

- Université de Montpellier « Archives de la faculté de Médecine ».
- Archives départementales de l'Ain.
- Archives commune de DROM.
- Archives famille GUILLEMOT RADIX.
- Archives Mme PINATEL Marie Claude
- Archives Mme SORET CURNILLON Suzanne
- Encyclopédie WIKIPEDIA.



La bataille du Chemin des Dames, aussi appelée seconde bataille de l'Aisne ou « offensive Nivelles », commence le 16 avril 1917 à 6 heures du matin par la tentative française de rupture du front allemand entre Soissons et Reims vers Laon, sous les ordres du général Nivelles : « L'heure est venue, confiance, courage et vive la France ! ». Ce 16 avril, sur un front de près de 40 km, entre Soissons et Reims, près d'un million de soldats français sont lancés dans la bataille; parmi eux, des tirailleurs sénégalais et des soldats russes.

La bataille se prolonge jusqu'au 24 octobre 1917 avec des résultats stratégiques discutés et de très lourdes pertes humaines dans les deux camps. Au bout de deux mois d'offensive, les pertes sont estimées à 200 000 hommes côté français. En effet, d'avril à octobre, le Chemin des Dames a rendu son terrible verdict ; cet échec sanglant affecte le moral des combattants et celui de l'arrière. La célèbre chanson anonyme de Craonne (vivement condamnée par les autorités militaires) avec son refrain « Ceux qu'ont le pognon, ceux-là reviendront, car c'est pour eux qu'on crève. Mais c'est fini, nous les trouffions on va

se mettre en grève », nous montre comment les poilus percevaient la pertinence de cette boucherie!

L'armée française n'est pas seule à se sacrifier. Au prix de lourdes pertes, les Canadiens mènent l'offensive à Vimy, les Britanniques à Passchendaele, les Italiens sont vaincus à Caporetto.

Les Etats-Unis rompent avec l'isolationnisme et s'engagent aux côtés de l'Entente. L'arrivée progressive des soldats américains change le rapport de force et va contribuer à forger la victoire. La mondialisation du conflit s'est intensifiée.

Traversée par deux révolutions, la Russie connaît de profonds bouleversements et signe le 15 décembre un armistice avec l'Allemagne. Cette dernière va pouvoir, en 1918, concentrer toutes ses forces sur le front occidental.

Victimes indirectes de la guerre, des centaines de milliers d'enfants en portent les séquelles et se retrouvent orphelins. Ils grandiront seuls ou au sein de familles incomplètes marquées à jamais par la perte d'un père. C'est pour leur permettre de vivre dignement que l'Etat crée, le 27 juillet 1917, le statut de « pupille de la Nation ».



Créée par Haïm Kern et inaugurée en 1998 par Lionel Jospin à l'occasion du 80<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de 1918, une stèle, mesurant 4m de haut sur 2 de large et pesant 1,6 tonne, était dédiée aux victimes du Chemin des Dames.

La sculpture représentait un maillage sur lequel étaient accrochées des têtes représentant les poilus tombés au front ou ayant succombé aux diverses maladies qui faisaient des ravages dans les tranchées. « Il s'agissait de remettre ces hommes, qui sont sous terre, à la lumière », a déclaré Haïm Kern.

Cette œuvre intitulée « Ils n'ont pas choisi leur sépulture » constituée de bronze massif, a été dérobée pour sa valeur marchande dans le trafic des métaux en août 2014, au plateau de Californie, près de Craonne.

Pour la commémoration du centenaire d'un des plus grands désastres militaires français, l'artiste Haïm Kern a réalisé une nouvelle sculpture de quatre mètres de haut avec la même représentation. Elle a été posée sur la terrasse du mémorial de la Caverne du Dragon, à Oulches-la-Vallée-Foulon, dans l'Aisne. L'inauguration officielle a eu lieu, le dimanche le 16 avril 2017, en présence du Président de la République François Hollande.

**Afin d'honorer la mémoire des disparus de la grande guerre, chaque année, depuis le 11 novembre 2014, la tombe des Morts pour la France du cimetière de DROM est fleurie lors de la célébration de l'armistice.**



1966



2017

